



SEEK WISDOM, ELEVATE YOUR INTELLECT AND SERVE HUMANITY !

Addis Ababa University
አዲስ አበባ ዩኒቨርሲቲ



UNIVERSITÉ D'ADDIS ABEBA
COLLEGE DES HUMANITÉS, ÉTUDE
DES LANGUES, JOURNALISME ET COMMUNICATION
DEPARTEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES ET DE
LITTÉRATURE

UNITÉ DE FRANÇAIS

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE ÉTHIOPIENNE ; LES
ENJEUX SOCIAUX ET EDUCATIFS

Par : Dawit Tamiru

Sous la Direction de : Dr. Yohannes Beyene

Juin, 2024

Addis Ababa University

**College of Humanities, Language studies, Journalism and
Communication Department of Foreign Language and Literature**

French Unit

(Graduate Program)

This is to certify that this thesis paper, prepared by Dawit Tamiru , entitled: **Ethiopian Language Policy: Social and Educational Issues**, and submitted in partial fulfillment of the requirement for the Master Degree of Arts (teaching French as Foreign Language) complies with the regulations of University and meets the accepted standards with respect to originality and quality.

Approved by Examining Board

Advisor

signature

date

Examiner

signature

date

Declaration

I, the undersigned, declare that this thesis is my work and all sources of materials and documents used for this research have been properly acknowledged.

Name: Dawit Tamiru

Signature_Place: Addis Ababa University, French Unit

Date of submission: 20/05/2024.

Table des matières

Declaration.....	I
Table des matières.....	II
Remerciements.....	IV
Abréviations.....	V
Abstract.....	VI
Résumé.....	VII
Introduction.....	VIII
CHAPITRE I.....	1
Contexte historique et politique de l'Éthiopie.....	1
1.1 Survol historique de l'Éthiopie.....	1
1.2 La Situation historique et politique de l'Éthiopie moderne.....	4
1.3 Les groupes ethniques en Éthiopie.....	7
1.4 La langue en Éthiopie.....	9
CHAPITRE II.....	12
Définition et formes de la politique linguistique.....	12
2.1 Qu'est-ce qu'une politique linguistique ?.....	12
2.2 Les différentes formes de politiques linguistiques.....	13
2.2.1 Les politiques linguistiques incitatives.....	14
2.2.2 Les politiques linguistiques contraignantes.....	14
2.3 Les fondements de la politique linguistique.....	15
2.3.1 Les fondements politiques.....	15
2.3.2 Les fondements juridiques.....	16
CHAPITRE III.....	17
La politique linguistique Éthiopienne.....	17
3.1 L'évolution de la politique linguistique en Éthiopie.....	17
3.2 La politique linguistique durant le règne de Haile Selassie.....	18
3.3 La Politique Linguistique du Régime socialiste du Dergue en Éthiopie.....	19
3.4 La politique linguistique actuelle en Éthiopie.....	19
3.4.1 Le cadre actuel de la politique linguistique éthiopienne.....	19
3.4.2 La politique linguistique dans l'administration gouvernementale.....	21
3.4.3 La politique linguistique dans le système éducatif éthiopien.....	23
3.4.4 Langues d'enseignement utilisées dans l'enseignement primaire en Éthiopie.....	24

CHAPITRE IV	27
La politique linguistique éthiopienne : les enjeux sociaux et éducatifs	27
4.1 Méthodologie de recherche	27
4.2 Analyse de documents	27
4.3 Résultats	33
4.4 La politique linguistique éthiopienne ; les enjeux sociaux et éducatifs	34
4.4.1. Les tensions ethniques et les conflits liés aux questions linguistiques	34
4.4.2. Les droits des minoritaires linguistiques	36
4.4.3 Affaiblissement de l'unité nationale	37
4.4.4 Les revendications liées aux statuts de langue	39
CHAPITRE V	45
Conclusion et recommandations	45
5.1 Conclusion	45
5.2 Recommandations	48
Bibliographies	52
Sitographie	54

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Dieu, qui m'a accordé la force et la patience nécessaires pour ne pas abandonner.

Je remercie également chaleureusement mon directeur de recherche, le Dr. Yohannes Beyene, pour ses efforts remarquables dans la réalisation de ce travail malgré les nombreux obstacles rencontrés. Son soutien indéfectible et ses conseils avisés ont été essentiels à l'aboutissement de cette thèse.

Je suis reconnaissant au Lycée franco-éthiopien Guébré-Mariam, dont le soutien inestimable a rendu ce programme de master possible. Je remercie les personnels administratifs et de vie scolaire du Lycée franco-éthiopien Guébré-Mariam, notamment M. Joseph Palmeri, M. Parra, M. Cyril Reant, M. Tamrat Bekele et M. Mersehazen, pour leur précieuse collaboration lorsque j'avais besoin de soutien.

Un grand merci à mes amis et collègues Sintayehu Mandefro, Leonardo Dipedi et Ezra Fisseha pour leurs conseils et leur précieuse aide tout au long de cette expérience académique.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Dr. Christine Simons et à M. Pascal Chancerel pour leur soutien et leurs encouragements tout au long de ce parcours.

Enfin, je voudrais remercier du fond du cœur ma mère, Tsega Muluaem Derbew, pour son amour inconditionnel, ses sacrifices et son soutien constant. Son rôle dans ma vie a été essentiel et a grandement contribué à l'achèvement de ce travail.

À tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette thèse, j'adresse un grand merci.

Abréviations

1. EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front
2. FDRE: Federal Democratic Republic of Ethiopia
3. SNNPR: Southern Nations, Nationalities, and Peoples' Region
4. TPLF: Tigray People's Liberation Front

Abstract

This research aims to identify the foundations of Ethiopian language policy and evaluate its effectiveness in terms of educational quality and social coexistence, and examine the problems and challenges, starting with issues related to the use of the mother tongue in primary education, up to its impact on the education system and social dynamics.

The 1995 Ethiopian Constitution establishes a federal republic with regions based on ethnic groups. The Ethiopian language policy, as indicated on the constitution, grants to regions the choice of official languages, which has been linked with the problems of inclusivity and linguistic and ethnic antagonism.

Ethiopia has adopted an education policy allowing the use of the mother tongue in primary education, followed by English as the language of instruction for secondary and higher education. However, this has created complex challenges, such as the transition to Amharic and English present educational challenges, impacting Ethiopia's education quality. Ethiopia's education quality is a burning issue, with a low percentage of students qualifying for higher education. The language policy favoring local languages over a common language of instruction creates learning obstacles for all. Barriers of language in educational achievements

This study adopts a qualitative and descriptive approach, analyzing legal documents and existing research on the subject. The methodology involves describing and explaining language policy concepts, focusing on the legislative documents on language policy and its practical, social and educational implications.

In conclusion, this research will provide crucial insights to assess the effectiveness of Ethiopian language policy and propose solutions to the challenges faced in education and social coexistence.

Keywords

Language policy, ethnic federalism. Social coexistence, quality of education, National unity, promotion of languages, minority rights, inclusiveness, and non-discrimination

Résumé

Cette recherche vise à identifier les fondements de la politique linguistique éthiopienne, à évaluer son efficacité en termes de qualité de l'éducation et de coexistence sociale, et à examiner les problèmes et les défis, en commençant par les questions liées à l'utilisation de la langue maternelle dans l'enseignement primaire jusqu'à son impact sur le système éducatif et les dynamiques sociales.

La Constitution éthiopienne de 1995 établit une République fédérale avec des régions basées sur des groupes ethniques. La politique linguistique éthiopienne, telle qu'inférée par la Constitution, accorde aux régions le choix des langues officielles.

Il ya eu des questions liées aux problèmes d'inclusivité, d'antagonisme linguistique et d'antagonisme ethnique. En ce qui concerne la politique éducative, l'Éthiopie a adopté une politique éducative permettant l'utilisation de la langue maternelle dans l'enseignement primaire, suivie de l'anglais comme langue d'enseignement pour l'enseignement secondaire et supérieur. Cependant, cela a créé des défis complexes, tels que la transition vers l'amharique et l'anglais présentant des défis éducatifs, impactant la qualité de l'éducation en Éthiopie.

La qualité de l'éducation en Éthiopie est un problème brûlant, avec un faible pourcentage d'élèves qualifiés pour l'enseignement supérieur. La politique linguistique favorisant les langues locales au détriment d'une langue commune d'enseignement crée des obstacles à l'apprentissage, comme les barrières linguistiques dans les réalisations éducatives. Cette étude adopte une approche qualitative et descriptive, en analysant les documents juridiques et les recherches existantes sur le sujet.

La méthodologie implique de décrire et d'expliquer les concepts de politique linguistique, en se concentrant sur les documents législatifs sur la politique linguistique et ses implications sociales et éducatives pratiques. En conclusion, cette recherche fournira des aperçus cruciaux pour évaluer l'efficacité de la politique linguistique éthiopienne et proposer des solutions aux défis rencontrés dans l'éducation et la coexistence sociale.

Introduction

Comme beaucoup de pays du monde, l'Éthiopie est un pays de nombreuses langues et cultures. Au niveau mondial, on estime qu'il existe entre 3500 et 6000 langues. Afin de traiter de l'utilisation des langues, la politique linguistique est mise en œuvre pour décider de l'utilité sociale, politique, éducative et administrative de la langue. Pour mon étude, j'ai choisi l'Éthiopie, qui est un pays appelé musée des langues.

L'Éthiopie compte plus de 80 groupes ethniques ayant leur propre langue et de la culture. Je m'intéresse à la politique linguistique éthiopienne et à son impact sur le système éducatif et la coexistence sociale. Qu'est-ce qui différencie la situation linguistique éthiopienne des autres pays africains ? L'Éthiopie n'est ni anglophone ni francophone. Il n'y a pas eu d'influence de la langue étrangère dans le contexte linguistique du pays. Il y a eu une tension entre les langues locales qui se manifeste à travers des quêtes linguistiques et identitaires.

L'Éthiopie (anciennement connue sous le nom d'Abyssinie) est historiquement et culturellement unique. C'est le seul pays africain qui n'a pas été colonisé par une puissance européenne pendant la ruée vers l'Afrique au XIXe siècle, et, deuxièmement, c'est le seul pays africain où la religion dominante est une religion forme indigène du christianisme datant du IVe siècle apr. J.-C. Ces deux facteurs ont joué un rôle crucial dans le profil linguistique du pays. En plus Parmi les caractéristiques uniques de cette terre exceptionnelle, citons son système d'écriture, écriture éthiopienne.

De nombreux auteurs citent ainsi le cas de l'Éthiopie comme l'un des cas où les langues européennes coloniales ne sont pas devenues le média officiel de la vie politique et sociale. Au lieu de cela, une langue autochtone – c'est-à-dire l'amharique – a assumé la position. Cependant, l'EPRDF qui a pris le pouvoir en 1991 a adopté le fédéralisme ethnique et a changé le système et a reconnu les droits ethniques de langue et de détermination jusqu'à la session, ce qui a conduit au système qui permet à chaque région d'avoir sa propre langue officielle. Il n'existe pas de langue officielle unique au niveau national.

Il existe actuellement des débats basés sur des problèmes liés à la politique linguistique. Cette recherche se concentrera sur la fourniture d'idées sur des questions. Comment la politique linguistique éthiopienne peut-elle avoir un impact positif sur l'unité nationale Comment la politique linguistique éthiopienne impacte la qualité de l'éducation ?

L'Éthiopie est un pays où la politique linguistique repose sur le fédéralisme ethnique, accordant à chaque groupe ethnique le droit d'utiliser sa propre langue à l'intérieur des frontières territoriales de sa région, telles que définies par la Constitution fédérale. Cette approche a engendré des rivalités politiques linguistiques, surpassant la promotion des langues.

En ce qui concerne la langue de l'éducation, certains soutiennent que l'utilisation actuelle de la langue maternelle dans l'enseignement primaire est un bon début dans la bonne direction pour promouvoir les droits des minorités et mettre en œuvre l'accès universel à l'éducation primaire pour tous en 2015, conformément aux Objectifs du Millénaire. D'autres, cependant, préconisent une langue scolaire unique qui unifie le système éducatif et contribue à l'unité nationale, plutôt que l'utilisation des langues maternelles des 80 groupes ethniques du pays. En outre, certains estiment que les langues internationales utilisées dans les niveaux supérieurs devraient être enseignées dès le début, car la mondialisation a rendu incontournable la maîtrise des langues internationales dans tous les aspects de la société.

Aujourd'hui, la qualité de l'éducation est une préoccupation sérieuse et inquiétante en Éthiopie. Le ministère de l'Éducation a récemment annoncé que seuls 3,2 %, soit 27 267, des 845 099 étudiants qui ont passé l'examen national de fin d'études de 2023 en Éthiopie entre juillet et août 2023 ont atteint les 50 % requis pour se qualifier pour l'enseignement supérieur.

Dans le processus d'enseignement, la maîtrise de la langue joue un grand rôle pour comprendre les matières. Les élèves scolarisés dans leur langue maternelle à l'école primaire auront du mal à aborder l'anglais dans l'enseignement supérieur. La politique linguistique éthiopienne en général promeut les langues locales au détriment de la langue d'enseignement commune.

L'Éthiopie n'a adopté ni une langue étrangère comme langue commune ni une langue unique unificatrice du système social, économique, politique et éducatif. Cela a conduit à une certaine complexité. Du point de vue du système éducatif.

La qualité de l'éducation s'est détériorée. L'autre problème lié à notre politique linguistique est la discrimination linguistique. Les étudiants maîtrisent principalement leur langue maternelle seulement, en l'absence de langue commune. Ils sont destinés à fonctionner

uniquement dans leur région. L'environnement de travail, la sphère sociale et politique sont impactées par la politique linguistique.

Le fait que les régions sont basées sur la langue. Ils manquent d'inclusion et érodent la coexistence sociale.

Ainsi, cette étude permettra de répondre aux principales questions, à savoir quels sont les principaux problèmes de la politique linguistique éthiopienne ?

Quels sont les enjeux sociaux et éducatifs liés à la politique linguistique éthiopienne ?
Quelles mesures faut-il prendre pour concilier reconnaissance linguistique et unité nationale ?

Nous analyserons l'évolution de la politique linguistique éthiopienne du passé au présent et je mettrai en évidence les différentes solutions envisageables pour relever les défis liés à notre politique linguistique en ce qui concerne l'éducation et la coexistence sociale.

CHAPITRE I

Contexte historique et politique de l'Éthiopie

1.1 Survol historique de l'Éthiopie

1 L'Éthiopie est un pays de diversité culturelle, ethnique et linguistique où de nombreux royaumes ont gouverné différentes parties du pays pendant plus de 3000 ans. Malgré le débat sur le contexte politique parmi les historiens et les politiciens concernant l'origine de l'histoire de l'Éthiopie jusqu'à l'Éthiopie contemporaine, de nombreux historiens et documents écrits prouvent la longue histoire de l'Éthiopie.

2 Les origines de l'historiographie éthiopienne remontent au royaume antique d'Aksum, qui trouve ses racines dans les héritages d'inscriptions et de manuscrits écrits soit en script éthiopien Ge'ez soit en alphabet grec. Les chroniques royales et les récits de voyageurs étrangers jouent également un rôle significatif dans le développement de l'historiographie éthiopienne. Bien que les chroniques aient leurs propres faiblesses.¹

3 "Aksum" est le nom à la fois de l'empire et de sa capitale, dans les hauts plateaux du nord de l'Éthiopie, qui a prospéré surtout au cours des six premiers siècles après J.-C. Bien que son étendue maximale soit incertaine, l'empire englobait les deux côtés de la mer Rouge méridionale et contrôlait ainsi tout le commerce maritime entre Rome/Byzance et l'Inde/l'océan Indien.²

4 Prospérant grâce à l'agriculture, à l'élevage du bétail et au contrôle des routes commerciales qui permettaient d'échanger l'or et l'ivoire contre des produits de luxe étrangers, Le Royaume et sa capitale, Aksoum, virent se construire des monuments en pierre durables et certain nombre de grandes obéliskes qui sont encore debout aujourd'hui.

Il fut le premier État d'Afrique subsaharienne à frapper sa propre monnaie et, vers 350 de notre ère, le premier à adopter officiellement le christianisme. Aksoum créa même sa propre écriture, le Ge'ez (ou guèze), qui est encore utilisée en Éthiopie aujourd'hui.

Le royaume entra en déclin à partir du 7^e siècle en raison de la concurrence accrue des commerçants arabes musulmans et de la montée en puissance de peuples locaux rivaux tels

¹ Yimam, B. (2009). Five Decades of Ethiopian Studies. *Journal of Ethiopian Studies*, 42(1/2), v i).

² Anfray, F. 1990. Les Anciens Éthiopiens. Siècle d'histoire. Paris: Armand Colin.

que les Bedjas. Pendant la période entre le début du septième et le milieu du huitième siècle, les Chrétiens semblent avoir progressivement perdu leur contrôle du commerce maritime.³

Cependant, en tant que civilisation, l'Aksoum a eu un impact profond sur les peuples de la Corne de l'Afrique et au-delà, ainsi que sur ses successeurs, tels que les Zagouwés, la « Dynastie Salomonique », la période de Gondar, etc. Certaines de ses réalisations comprennent le seul script et calendrier autochtones survivants d'Afrique subsaharienne, ainsi que des hymnes et des chants de l'Église orthodoxe éthiopienne, des peintures, etc. ; une diversification des outils céramiques et lithiques, la sculpture sur ivoire, et des traditions sophistiquées de construction (palais, stèles, églises taillées dans la roche...). Elle a également développé un système administratif et de gouvernance complexe, ainsi qu'un système agricole incluant l'irrigation.

Après le déclin d'Aksoum, la dynastie des Zagouwé a pris le pouvoir en Éthiopie, marquant une période de transition politique. Les rois Zagouwé ont régné approximativement du XIe siècle à 1270, lorsque le roi Yekunno Amlāk fut couronné.

La tradition veut que son accession ait restauré la prétendue dynastie salomonienne, affirmant une descendance directe de Salomon, le Grand Roi d'Israël. La période de règne des Zagouwés était considérée comme une interruption dans une lignée royale autrement ininterrompue, dans laquelle tant les rois ayant régné avant le XIe siècle que ceux arrivés au pouvoir après 1270 appartenaient à la lignée des Salomoniques.⁴

La transition de l'Empire d'Aksoum à la dynastie des Zagouwés marque un tournant significatif dans l'histoire de l'Éthiopie. Alors que l'Empire d'Aksoum avait dominé la région pendant des siècles, la montée de la dynastie des Zagouwés a marqué une nouvelle ère de gouvernance et de culture.

Les Zagouwés, d'origine Agaw, ont émergé en tant que force politique dans la région, apportant avec eux de nouvelles perspectives et pratiques gouvernementales. Leur règne a été caractérisé par des changements dans les structures de pouvoir et une évolution dans les pratiques religieuses, notamment l'adoption du christianisme comme religion d'État.

³ Tamrat, T. (1972). *The Church of Ethiopia: A Panorama of History and Spiritual Life*. Addis Ababa: Addis Ababa University Press.p.61

⁴ Marie-Laure D. (2010) *Annales d'Éthiopie*, 157-196

La transition de l'Empire d'Aksoum à la dynastie des Zagouwés a donc été un moment crucial dans le développement de l'Éthiopie en tant qu'État et société.

Le Royaume de Zagouwé, une dynastie éthiopienne médiévale, a régné du Xe au XIIIe siècle, émergeant après le déclin de l'Empire d'Aksoum. Connue pour son impact significatif sur l'histoire et la culture éthiopiennes, le royaume, fondé par Mara Takla Haymanot vers le Xe siècle, était centré à Roha, plus tard connu sous le nom de Lalibela. Avec une identité chrétienne forte, les dirigeants ont activement soutenu l'Église orthodoxe éthiopienne.

L'une des réalisations remarquables du Royaume de Zagouwé a été la construction d'églises taillées dans la roche, notamment à Lalibela. Ces églises, entièrement sculptées dans la roche, sont considérées comme des chefs-d'œuvre architecturaux et restent des lieux de culte actifs aujourd'hui. L'Église de Saint-Georges, avec son design distinctif en forme de croix, se distingue parmi elles.

Les dirigeants de Zagouwé étaient des mécènes des arts, soutenant les manuscrits religieux, les peintures et les expressions culturelles. Ils ont joué un rôle crucial dans le développement et la préservation des traditions religieuses et littéraires éthiopiennes.

Malgré son règne relativement court, le Royaume de Zagouwé a laissé un héritage durable. Les églises taillées dans la roche de Lalibela, désignées sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, continuent d'attirer des visiteurs du monde entier.

De plus, la période de Zagouwé est considérée comme formatrice dans l'histoire chrétienne éthiopienne, contribuant significativement au développement de l'Église orthodoxe éthiopienne.⁵

Pendant cette période médiévale des royaumes chrétiens en Éthiopie, les mouvements d'expansion étaient prédominants. La renaissance du commerce à longue distance a entraîné une compétition et des luttes pour le contrôle des routes commerciales entre le Royaume chrétien et les principautés musulmanes voisines.

⁵ Hable Sellassie, S. (1972). *The Origins and Development of the Zagwe Dynasty*. Oxford University Press.

Ces conflits étaient souvent décrits comme des guerres pour la suprématie religieuse dans les récits historiques, à la fois par les clercs chrétiens et musulmans. Cette compétition pour les routes commerciales et l'influence religieuse a alimenté une série de guerres, façonnant le paysage géopolitique de la région pendant cette période.

Du XVII^e au XIX^e siècle, l'Éthiopie a connu d'importantes évolutions politiques, sociales et économiques. Des efforts d'expansion et de consolidation ont été menés par des dirigeants comme l'empereur Fasilidas, tandis que l'intégration des migrations Oromo a remodelé la société éthiopienne. Le contact avec l'Europe s'est accru entraînant des relations diplomatiques et une influence.

Des conflits avec les États musulmans voisins ont eu lieu, souvent avec des sous-entendus religieux. La période du Zemene Mesafint a apporté une décentralisation et des luttes internes, aboutissant aux tentatives de réunification de l'empereur Tewodros II. Les menaces externes des puissances coloniales européennes ont conduit à la bataille d'Adoua en 1896, assurant l'indépendance de l'Éthiopie. La transition vers la modernité a commencé sous des dirigeants comme l'empereur Yohannes IV et Menelik II, préparant le terrain pour l'ère moderne de l'Éthiopie.

1.2 La Situation historique et politique de l'Éthiopie moderne

Selon Zewde,⁶ l'histoire du début du XIX^e siècle en Éthiopie ne serait pas complète sans la description des peuples des principautés de la moitié sud du pays.

Ce fut l'unification de ces deux parties dans la seconde moitié du XIX^e siècle qui donna naissance à l'Éthiopie moderne. Les habitants du Sud de l'Éthiopie avaient atteint des degrés variables d'organisation sociale et politique. Le terme « Sud » est utilisé ici non pas dans le sens strictement géographique, mais comme une catégorie pratique englobant les États et les peuples qui n'ont pas directement participé ou étaient périphériques à la politique impériale de Gondar.

Leur organisation allait de sociétés communales à des États dotés de rois puissants et de mécanismes élaborés pour l'exercice de l'autorité. Des exemples des royaumes ultérieurs étaient les royaumes de Kaffa, de Wolayita et d'autres. Ils sont souvent connus sous le terme

⁶ Zewde, B. (2002). *A History of Modern Ethiopia (1855-1991) (2nd ed.)*. Oxford: James Currey; Athens: Ohio University Press.

linguistique générique d'omotique en raison de leur emplacement à proximité de la rivière Omo.

Durant la seconde moitié du XIXe siècle, selon Kefale (2013, p. 23), l'État éthiopien moderne a commencé à prendre forme.⁷

Tewodros est considéré comme le premier monarque d'Éthiopie et a fait les premiers pas vers la modernisation. Malgré l'opposition de nombreux rois de Zamana Mesafint, il a poursuivi des réformes militaires et administratives. Cependant, ces efforts manquaient de bases économiques et technologiques. Malgré sa recherche avide d'assistance étrangère, Tewodros s'est retrouvé à naviguer dans les complexités du changement sans un soutien externe significatif. Tewodros a cherché à centraliser le pouvoir et à moderniser l'Éthiopie en vainquant divers princes.

Dans le cadre de sa politique militaire, il visait à mettre fin au commerce des esclaves endémique en libérant tous les esclaves sur le marché de Barzo. Malgré la mise en place d'une interdiction officielle du commerce des esclaves, son approche envers l'Église et les puissances étrangères a joué un rôle dans sa chute ultérieure.

L'empereur Teweodros s'est suicidé en 1968 pour ne pas donner la main aux forces britanniques qui sont venues, car il a refusé de libérer une personnalité britannique qu'il avait emprisonnée.

Après trois ans du règne de Teklegiyorgis, l'empereur Yohannes prit le pouvoir. L'empereur Yohannes IV, né Kassa Haile Giorgis, est une figure importante de l'histoire éthiopienne. Il a régné de 1872 jusqu'à sa mort en 1889. Yohannes IV est surtout connu pour ses efforts pour résister au colonialisme européen et unifier l'Éthiopie pendant une période de menaces externes importantes.

Pendant son règne, Yohannes IV a été confronté à des défis de la part de puissances voisines comme l'Égypte et les forces soudanaises mahdistes, ainsi qu'à des ambitions coloniales européennes. Il a défendu avec succès le territoire éthiopien contre ces menaces, notamment lors de la bataille de Gura en 1876, où il a vaincu l'armée égyptienne.

⁷ Kefale. A (2013). *Federalism and ethnic conflict in Ethiopia: a comparative regional study*. London: Routledge, Taylor & Francis Group.

Yohannes IV a également travaillé pour renforcer l'autorité centrale en Éthiopie, en consolidant le pouvoir et en tentant de moderniser le pays. Son règne a jeté les bases des efforts de modernisation qui ont suivi dans les décennies suivantes.

Dans l'histoire moderne de l'Éthiopie, Yohannes IV est considéré comme un héros national qui a lutté pour préserver l'indépendance et la souveraineté éthiopiennes pendant une période de pressions externes. Son héritage continue d'influencer l'identité éthiopienne et les récits historiques.

Le règne de l'empereur Ménélik II a été marqué par des efforts de modernisation significatifs, notamment l'expansion des infrastructures et l'établissement de la première bureaucratie moderne d'Éthiopie. Il a également joué un rôle crucial dans la résistance au colonialisme européen, notamment en battant les Italiens lors de la bataille d'Adoua en 1896. Cependant, le système Gebbar, qui était le système féodal ayant perduré jusqu'au régime de Haïlé Selassié, a été considéré comme la cause ultime des luttes de classes et des rébellions.

Le règne de Haïlé Selassié, qui a suivi celui de Ménélik, a vu l'entrée de l'Éthiopie à la Société des Nations et aux Nations unies, ainsi que des efforts de modernisation des institutions et des infrastructures du pays. Cependant, son règne a également été marqué par l'autoritarisme et la résistance à la réforme politique, conduisant à un mécontentement et finalement à sa chute en 1974.

Enfin, le régime socialiste du Dergue, dirigé par Mengistu Haile Mariam, a pris le pouvoir en 1974 après la chute de Haïlé Selassié. Il a mis en œuvre des politiques marxistes-léninistes, donnant lieu à un régime brutal marqué par des violations des droits de l'homme, une mauvaise gestion économique et la guerre civile éthiopienne.

Le régime de l'EPRDF, dirigé par Meles Zenawi, est arrivé au pouvoir en 1991 après avoir renversé le régime socialiste du Dergue. Il a introduit le fédéralisme ethnique et poursuivi la libéralisation économique tout en maintenant un contrôle politique étroit. Cependant, il a été critiqué pour son bilan en matière de droits de l'homme et accusé d'autoritarisme, notamment en ce qui concerne la répression de la dissidence et des partis d'opposition.

1.3 Les groupes ethniques en Éthiopie

L'ethnicité est une forme d'organisation sociale, basée sur une attribution catégorielle qui classe les personnes en fonction de leur origine supposée, et qui se trouve validée dans l'interaction sociale par la mise en œuvre de signes culturels socialement différenciateurs.⁸

Dans la Constitution éthiopienne, les différents groupes ethniques sont généralement désignés comme des « nations, nationalités et peuples ». La Constitution éthiopienne reconnaît le droit à l'autodétermination des nations, des nationalités et des peuples de l'Éthiopie (Article 39). Elle garantit à chaque région le droit à l'autonomie dans la gestion de ses affaires internes (Article 47).

De plus, la Constitution interdit la discrimination fondée sur l'origine ethnique et garantit l'égalité devant la loi pour tous les citoyens éthiopiens (Article 25).

En ce qui concerne la représentation politique, des dispositions sont prévues pour assurer une représentation équitable des différents groupes ethniques dans les institutions gouvernementales (article 39).

Enfin, la Constitution reconnaît et respecte la diversité culturelle du pays, garantissant ainsi aux groupes ethniques le droit de préserver, de promouvoir et de développer leur propre culture, langue, tradition et patrimoine culturel (Article 39).

L'Éthiopie abrite l'une des civilisations les plus anciennes de l'humanité. Cependant, contrairement à certaines civilisations antiques, les Éthiopiens n'ont jamais évolué de manière uniforme, mais ont plutôt encouragé la diversité au cours des millénaires. Le gouvernement éthiopien a mené un recensement en 2007, fournissant des données sur le nombre de groupes ethniques vivant en Éthiopie à cette époque.

Selon le recensement de 2007, il y avait plus de 80 groupes ethniques différents en Éthiopie. Cependant,⁹ la composition et le nombre de groupes ethniques peuvent varier en fonction de la source et des critères de classification utilisés. Cependant, il convient de noter que l'identité

⁸ Barth F.1969), *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference.* « Introduction », Oslo,Scandinavian University Press, traduit en français dans l'ouvrage de P. Poutignat et J. Steiff-Fenar p.154

⁹ Central Statistical Agency (Ethiopia). (2007). *Population and Housing Census of Ethiopia 2*

ethnique en Éthiopie est complexe et multifacette, souvent intriquée avec des facteurs linguistiques, culturels et régionaux.

De plus, le paysage politique et les politiques gouvernementales, telles que le système fédéral basé sur le fédéralisme ethnique, peuvent influencer la reconnaissance et la catégorisation des groupes ethniques. Parmi les groupes ethniques prédominants en Éthiopie se trouvent les Oromo, les Amhara, les Tigrean, les Somali, les Sidama, les Guragué, les Afar, les Hadiya, les Gamo, ainsi que les Wolayita.

La coexistence entre les ethnies en Éthiopie, pays riche de plus de 80 groupes ethniques, est marquée par une histoire d'interactions complexes et diversifiées. Les Amharas et les Tigréens ont longtemps dominé la politique, mais de nombreux autres groupes, comme les Oromo, les Somalis, les Sidama et les Afar, ont également contribué à la mosaïque culturelle du pays.

Depuis l'adoption de la Constitution fédérale en 1995, l'Éthiopie fonctionne sous un système de fédéralisme ethnique, accordant une autonomie significative aux diverses régions ethniques.

Ce modèle vise à réduire les tensions en permettant à chaque groupe de gérer ses propres affaires. Toutefois, il a parfois exacerbé les conflits, notamment en raison de la compétition pour les ressources et le pouvoir politique. Les tensions interethniques, comme celles entre les Oromo et les Somalis, ont souvent conduit à des violences et des déplacements de populations.

Pour promouvoir la paix, le gouvernement et diverses organisations ont lancé des initiatives de dialogue interethnique, des programmes éducatifs sur la tolérance et des projets de développement économique. La culture et la religion jouent également un rôle clé dans la promotion de la coexistence pacifique, avec des festivals partagés et des valeurs prônées par l'Église orthodoxe éthiopienne, l'Islam et d'autres religions contribuant à réduire les tensions.

La coexistence ethnique en Éthiopie est un processus dynamique. Bien que le fédéralisme ethnique ait permis une certaine autonomie et reconnaissance, il a aussi créé de nouvelles tensions. Néanmoins, les initiatives de dialogue et les efforts pour promouvoir une culture de tolérance offrent un potentiel pour une coexistence plus harmonieuse, dépendant largement

de la capacité des dirigeants et des citoyens à gérer cette diversité avec sensibilité et compréhension mutuelle.

1.4 La langue en Éthiopie

L'Éthiopie est comme une véritable mosaïque linguistique avec plus de 80 langues parlées. L'amharique est la langue officielle, mais il y a aussi d'autres langues régionales importantes comme l'afar, l'oromo, le tigrinya, etc. Chaque langue a sa propre histoire et culture, ce qui rend la diversité linguistique de l'Éthiopie très riche.

Les langues d'Éthiopie se divisent principalement en deux grandes familles linguistiques : l'afro-asiatique et le nilo-saharien. Ces familles se distinguent par des traits communs en morphologie, syntaxe et sémantique. Les langues couchitiques, omotiques et sémitiques appartiennent à la famille afro-asiatique, tandis que les langues nilo-sahariennes forment une famille distincte, principalement parlée dans les régions occidentales d'Éthiopie, comme Gambella et Benishangul-Gumuz.¹⁰

On trouve également certaines langues de cette famille dans la région SNNPR, particulièrement dans la zone de South Omo. Les langues nilo-sahariennes parlées en Éthiopie comprennent : l'Anywak, le Berta, le Bodi, le Gumuz, le Koman, le Kunama, le Kwama, le Mabaan, le Me'en, le Mesengo, le Murssi, le Nyangatom, le Shita, et le Suri.

La langue du pays est influencée par des situations géographiques, politiques, éducatives et constitutionnelles. La plupart des experts estiment que plus de 86 langues différentes sont parlées à travers l'Éthiopie.

Cependant, certaines langues plus petites risquent de disparaître en raison de la dominance des grandes langues et de l'influence de la mondialisation. Pour protéger cette diversité, le gouvernement encourage l'enseignement des langues régionales dans les écoles et cherche à promouvoir leur utilisation dans les médias et l'administration.

En résumé, l'Éthiopie est un pays où la richesse linguistique est un élément central de son identité, et où chaque langue contribue à la vibrante culture du pays.

¹⁰ Ministry of Education. (2016). Introduction to language and linguistic. Addis Ababa, Ethiopia.pp,12

En Éthiopie, l'amharique est la langue principale utilisée pour les communications officielles et interethniques, en faisant ainsi la langue véhiculaire du pays. Elle est largement utilisée dans les domaines de l'administration, de l'éducation, des affaires et des médias à travers le pays.

Quant aux langues vernaculaires, ce sont les langues locales parlées par différents groupes ethniques dans des régions spécifiques de l'Éthiopie. Elles sont souvent utilisées dans les interactions quotidiennes, les contextes familiaux, culturels et communautaires, reflétant ainsi l'identité et la diversité culturelle des différentes régions du pays.

La situation linguistique du pays est fortement influencée par la politique. Actuellement, le gouvernement du pays décide d'ajouter d'autres langues fédérales telles que l'oromo, le tigrigna, l'afar et le somali en plus de l'amharique. Les conditions politiques ont conduit à la décision de faire de la langue de chaque groupe ethnique du pays la langue régionale respective. L'amharique est la langue officielle dans plusieurs régions d'Éthiopie, notamment l'Amhara, Addis-Abeba, la Région des Nations, Nationalités et Peuples du Sud, Gambela et Benishangul. Cependant, d'autres langues comme l'oromo, le tigrigna, l'afar, le somali et le sidamo sont également largement parlées dans leurs régions respectives. *

En Éthiopie, les langues vernaculaires sont celles parlées quotidiennement par différentes communautés ethniques, telles que l'oromo, le tigrigna, et le sidamo. L'amharique sert de langue véhiculaire nationale, facilitant la communication à travers le pays. En plus de l'amharique, des langues comme l'oromo et le tigrigna jouent un rôle important en tant que langues véhiculaires régionales. Ces langues régionales aident à l'interaction entre groupes ethniques différents. La diversité linguistique en Éthiopie soutient la cohésion sociale et l'intégration nationale, tout en reflétant la richesse culturelle du pays.

En plus de la riche mosaïque linguistique locale, les langues étrangères exercent une influence notable en Éthiopie. L'anglais prédomine dans les secteurs de l'éducation supérieure, des affaires et de la diplomatie, en raison de sa position prééminente sur la scène mondiale.

L'enseignement des langues étrangères inclut principalement l'anglais, qui est omniprésent dans les écoles et les universités, en raison de son rôle prépondérant dans les affaires internationales et l'éducation supérieure. Le français et l'italien sont également enseignés,

bien que dans des contextes plus spécialisés, souvent en lien avec les relations diplomatiques ou les échanges culturels. Récemment, l'arabe et le chinois ont gagné en importance ; le chinois, en particulier, est de plus en plus enseigné en raison de l'augmentation des relations économiques et commerciales entre l'Éthiopie et la Chine. Ces langues européennes et asiatiques enrichissent les compétences linguistiques des étudiants et ouvrent des perspectives internationales dans un contexte globalisé.

CHAPITRE II

Définition et formes de la politique linguistique

2.1 Qu'est-ce qu'une politique linguistique ?

De nombreux chercheurs et écrivains ont proposé différentes définitions et perspectives sur la politique linguistique, en se basant sur leurs recherches, leurs domaines disciplinaires et leurs compréhensions contextuelles. Cette diversité d'interprétations souligne la complexité de la politique linguistique en tant que domaine d'étude. Certains peuvent mettre l'accent sur les aspects sociopolitiques, tandis que d'autres peuvent se concentrer davantage sur les droits linguistiques ou les dimensions éducatives. Cette diversité enrichit le discours sur la politique linguistique et permet une compréhension globale de sa nature multifacette.

Pour Calvet (1996 : 3),¹¹ la politique linguistique est la « détermination des grands choix en matière de relations entre langues et société » et sa « mise en pratique » est la planification.¹²

Spolsky définit la politique linguistique comme « les décisions, les déclarations, les plans et les actions des gouvernements, des communautés et des individus qui ont un effet sur l'utilisation des langues » (Spolsky, 2004), soulignant ainsi la portée étendue de cette politique et englobant divers niveaux de prise de décision et d'influence.

D'autre part, Fishman décrit la politique linguistique comme « la position officielle ou sociale concernant les droits et le statut relatif accordés aux langues, aux dialectes et aux accents parlés et écrits au sein de l'État-nation ou de la communauté politique élargie » (Fishman, 1991), mettant en avant la dimension sociopolitique de cette politique et ses implications pour la diversité linguistique et la cohésion sociale.

Baldauf et Kaplan, quant à eux, définissent la politique linguistique comme « les choix faits par une communauté ou un groupe de personnes, ou par un individu, sur les langues à utiliser et la manière de les utiliser » (Baldauf & Kaplan, 2008), mettant en avant l'inventivité des individus et des communautés dans la définition des choix et des pratiques linguistiques. De son côté, Grin considère la politique linguistique comme « un ensemble de mesures ou d'instruments conçus explicitement ou implicitement pour modifier le comportement linguistique des individus et/ou des institutions, dans le but de modifier la structure

¹¹ Spolsky, B. (2004). *Language Policy*. Cambridge University Press.

¹² Calvet, L.-J. (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Paris: Plon.

linguistique d'une communauté, d'une région ou d'un pays, ou de promouvoir ou de freiner l'utilisation d'une ou plusieurs langues » (Grin, 2003), mettant en avant les résultats et les objectifs attendus des interventions en matière de politique linguistique.

Enfin, Calvet voit la politique linguistique comme « un ensemble de règles et de pratiques, explicites ou implicites, conscientes ou inconscientes, visant à réguler les pratiques linguistiques des individus ou des groupes, dans le but d'influencer les relations de pouvoir entre les communautés linguistiques » (Calvet, 1999), mettant l'accent sur l'aspect régulateur de cette politique et son rôle dans la dynamique intergroupe.

Ces différentes définitions offrent des perspectives diverses sur la politique linguistique, reflétant la complexité et l'aspect multidimensionnel de ce domaine et soulignant le rôle crucial des gouvernements, des communautés, des individus et des institutions dans la prise de décisions affectant l'utilisation, le statut et la vitalité des langues au sein des sociétés.

2.2 Les différentes formes de politiques linguistiques

Les politiques linguistiques englobent différentes approches visant à réguler l'utilisation, la promotion et la préservation des langues au sein des sociétés. Ces politiques peuvent se concentrer sur la promotion d'une langue spécifique, la préservation des langues en danger, l'établissement de normes linguistiques, la détermination de la langue d'enseignement, la désignation des langues officielles, la facilitation de la traduction et de l'interprétation, la célébration de la diversité linguistique et la régulation de l'usage des langues dans différents domaines.

Chaque forme de politique répond à des objectifs distincts et s'adapte à des contextes sociopolitiques, culturels et historiques uniques.

D'après le linguiste Jacques Leclerc (2007),¹³ qui a analysé les politiques linguistiques de nombreux pays et les a documentées de manière exhaustive en ligne, plusieurs approches sont envisageables.

- Politiques d'assimilation ;

¹³ Leclerc (J.), 2007 : « L'aménagement linguistique dans le monde », www.tlfq.ulaval.ca/axl/. consulté le 30 avril 2024

- Politiques de non-intervention ;
- Politique de promotion de la langue officielle ;
- Politiques sectorielles.
- Politique de statut juridique différencié ;
- Politiques de bilinguisme ou de trilinguisme ;
- Politiques de multilinguisme stratégique ;
- Politiques d'internationalisation linguistique ;
- Politiques linguistiques mixtes.

Les politiques linguistiques peuvent être classées selon deux perspectives principales : les politiques linguistiques incitatives et les politiques linguistiques contraignantes.

2.2.1 Les politiques linguistiques incitatives

Les politiques linguistiques incitatives sont des stratégies mises en place pour encourager l'utilisation et le développement d'une langue spécifique. Ces politiques visent à stimuler l'usage d'une langue particulière dans divers domaines de la société en offrant des incitations ou des avantages aux individus ou aux institutions qui choisissent de l'utiliser.

2.2.2 Les politiques linguistiques contraignantes

Les politiques linguistiques contraignantes se définissent par des mesures rigoureuses qui régissent strictement l'usage des langues et imposent des règles spécifiques, souvent assorties de sanctions en cas de non-respect. Elles sont conçues pour encadrer l'utilisation des langues dans divers secteurs tels que l'éducation, l'administration publique, les médias et les affaires.

Par exemple, ces politiques peuvent se manifester par l'instauration de lois établissant une langue officielle unique dans un pays ou une région, obligeant ainsi les institutions gouvernementales et les entreprises à communiquer exclusivement dans cette langue pour leurs activités officielles.

De même, dans le domaine de l'éducation, les politiques linguistiques contraignantes peuvent imposer l'usage exclusif d'une langue spécifique comme langue d'enseignement dans les écoles publiques, limitant ainsi l'accès à l'éducation dans d'autres langues.

Ces politiques peuvent également restreindre l'usage des langues minoritaires ou régionales dans les médias, l'administration publique et d'autres domaines, ce qui limite leur visibilité et leur utilisation dans la société.

Ces mesures engendrent souvent des débats et des controverses autour des droits linguistiques, de la diversité culturelle et de l'équité, notamment en ce qui concerne la protection des langues minoritaires et le respect des identités linguistiques au sein d'une société.

2.3 Les fondements de la politique linguistique

2.3.1 Les fondements politiques

L'interventionnisme en matière de langue est motivé par plusieurs raisons. On peut chercher à protéger la valeur culturelle d'une langue ou à rétablir sa prééminence si elle a été reléguée au second plan. Parfois, des langues sont reléguées à un rang inférieur en raison du prestige accordé à la langue du conquérant ou à celle associée à la promotion sociale. Corriger cette situation nécessite une intervention délibérée.

Les fondements politiques de la politique linguistique reposent sur la gestion des langues dans une société pour équilibrer les besoins et les droits des diverses communautés linguistiques. Cela inclut la promotion de l'égalité linguistique, la préservation des langues minoritaires, et l'intégration des langues dans les institutions éducatives et administratives. Ces politiques visent à assurer la cohésion sociale, la justice et l'accès équitable aux services, tout en soutenant l'unité nationale et la diversité culturelle. Elles jouent un rôle crucial dans la construction de l'identité nationale et la facilitation des interactions interculturelles.

La politique linguistique peut aussi proposer des solutions concrètes à des situations où plusieurs langues sont en concurrence, ou être utilisée pour légitimer des pratiques linguistiques auto-régulées. Elle vise à constater et à réguler les usages linguistiques pour garantir la compréhension mutuelle, souvent observée dans les politiques linguistiques des organisations internationales ou des grandes entreprises.

De plus, une politique linguistique peut contribuer à prévenir ou à résoudre les conflits entre les communautés linguistiques en clarifiant et en encadrant l'usage respectif des langues.

Certains États interviennent ainsi pour maintenir le statut des langues nationales face aux flux migratoires.

2.3.2 Les fondements juridiques

Les fondements juridiques de la politique linguistique reposent sur l'ensemble des lois, règlements et directives qui définissent les droits, les devoirs et les obligations linguistiques dans une société donnée. Ces textes juridiques visent à réguler l'usage des langues dans divers secteurs de la vie sociale et à garantir la protection des droits linguistiques des individus et des communautés. Ils peuvent être énoncés dans la Constitution, à travers des lois spécifiques ou des chartes linguistiques, et sont essentiels pour assurer la cohésion sociale et la reconnaissance des diverses langues parlées dans un pays ou une région.

La politique linguistique repose sur les principes juridiques de la constitution, qui établit les langues officielles et les droits linguistiques. L'utilisation des langues dans l'éducation et les services publics est définie par des lois et des décrets. Les politiques nationales en matière de droits linguistiques sont influencées par les normes internationales. Les langues d'enseignement sont spécifiées dans les politiques éducatives. Finalement, la jurisprudence assure une application juste des lois linguistiques. Ces éléments garantissent la préservation et le contrôle des langues au sein de la société.

La législation linguistique englobe les textes juridiques qui définissent les droits, les devoirs et les obligations linguistiques dans la société. Ces lois visent à prévenir les conflits et à protéger les droits linguistiques des individus et des communautés. Elles peuvent prendre différentes formes :

- **Constitution** : Certaines constitutions incluent des dispositions linguistiques qui définissent le statut des langues dans le pays et garantissent les droits linguistiques des citoyens.
- **Lois spécifiques** : des lois spécifiques ou des chartes linguistiques détaillent souvent les politiques linguistiques, comme la Charte de la langue française au Québec, qui définit le français comme langue officielle et établit des règles linguistiques dans divers domaines.

Ces textes législatifs sont essentiels pour réguler l'usage des langues dans différents secteurs de la vie sociale, garantissant ainsi la protection des droits linguistiques et la cohésion sociale.

CHAPITRE III

La politique linguistique Éthiopienne

3.1 L'évolution de la politique linguistique en Éthiopie

La politique linguistique de l'Éthiopie a subi des changements significatifs au fil du temps, en raison du paysage linguistique diversifié du pays et des contextes historiques qui l'ont façonnée.

Au XIXe siècle, la politique linguistique était fortement marquée par la prédominance de l'amharique. Cette langue était largement utilisée dans l'administration, le gouvernement et au sein de l'Église orthodoxe éthiopienne.

L'Amharique avait déjà acquis un statut prestigieux en tant que moyen de communication entre les diverses ethnies et groupes linguistiques de l'empire.

Selon Leyew Z,¹⁴ la politique linguistique de l'Éthiopie avant le règne de Haile Selassie I présentait plusieurs caractéristiques spécifiques. Elle était perçue comme étant « couverte », ce qui signifie qu'elle n'était pas explicitement définie ou ouvertement discutée. De plus, elle était décrite comme « endoglosse », ce qui suggère qu'elle favorisait l'usage des langues indigènes plutôt que des langues étrangères. Cette politique était également considérée comme « asymétrique », ce qui implique qu'il y avait un déséquilibre dans le traitement des différentes langues.

De plus, elle était « restreinte » dans le sens où certaines langues pouvaient être limitées ou exclues dans certains contextes officiels. Malgré ces restrictions, la politique linguistique était perçue comme « tolérante » envers une certaine diversité linguistique. Cependant, elle était également considérée comme « assimilationniste », ce qui signifie qu'elle favorisait l'assimilation des langues minoritaires dans une langue dominante, probablement l'amharique. En outre, cette politique était décrite comme « monolingue », mettant en avant une seule langue, et elle était également considérée comme « non territoriale », ce qui suggère qu'elle n'était pas spécifiquement liée à des régions géographiques particulières.

¹⁴ Zelealem Leyew. "The Ethiopian Language Policy: A Historical and Typological Overview." In *Ethiopian Journal of Languages and Literature*, Vol. XII No. 2, [pp1- 59].

Avant 1930, l'Éthiopie ne possédait pas de politique linguistique formelle. Les langues étaient principalement utilisées pour rédiger des chroniques des rois et pour l'administration de la justice. Par exemple, les rois axoumites utilisaient le guèze pour rédiger des chroniques, tandis que d'autres rois comme tewodros utilisaient l'amharique.

Cependant, l'absence de politique linguistique a été considérée comme une politique en soi par certains auteurs, car elle maintient le statu quo et ne promeut pas de nouvelles langues. L'aspect assimilationniste favorise une seule langue.

3.2 La politique linguistique durant le règne de Haile Selassie

Sous le règne de l'empereur Haile Selassie, à la suite du décès de l'impératrice Zewditu en 1930, des changements significatifs ont été instaurés en Éthiopie. Notamment avec l'adoption de la première Constitution moderne en 1931. Cette Constitution a consacré le pouvoir absolu de l'empereur, tel que stipulé à l'article 5, sans toutefois aborder explicitement les politiques linguistiques. Néanmoins, dans la pratique, la prédominance de la langue amharique dans tous les secteurs publics reflétait l'autorité absolue conférée à l'empereur par la Constitution. L'empereur Haile Selassie a introduit une seconde Constitution en 1955.

Les raisons de cette décision étaient les suivantes¹⁵ :

- (1) introduire quelques réformes,
- (2) faciliter la fédération avec l'Érythrée, qui avait alors une Constitution plus libérale
- (3) donner une image moderne au pays.

L'article 125 énonce que « la langue officielle de l'empire est l'amharique ». Cette disposition a également été étendue à la région partiellement autonome de l'Érythrée, qui a été intégrée à l'Éthiopie par décision des Nations unies.

¹⁵ Kassahun, B. (2007) Constitutionalism and human security in the Horn of Africa: examination of state of affairs in Ethiopia, Kenya and Sudan. Paper presented at the conference for Constitutionalism and Human Security in the Horn of Africa, October 1, in Addis Ababa, Ethiopia. Pp 16-17 <https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:589071/FULLTEXT03.pdf> consulte le 02 mai 2024

3.3 La Politique Linguistique du Régime socialiste du Dergue en Éthiopie

Pendant le régime socialiste de La Dergue, qui s'est étendu de 1974 à 1991, des changements radicaux ont été observés dans la politique linguistique. Comme expliqué, il y a eu une reconnaissance de l'égalité ethnolinguistique, et la campagne d'alphabétisation de 1974 a permis d'intégrer environ 15 langues minoritaires dans le système éducatif en tant que langues d'enseignement.

Zelalem décrit la politique linguistique du régime socialiste de Dergue comme pluraliste et multilingue dans une certaine mesure, et le justifie comme suit :

Lors de l'établissement de la République démocratique du peuple éthiopien en 1987, la politique linguistique ouvertement déclarée par le gouvernement était partie intégrante de la constitution de 1987.

L'article 2, sous-article 3 de la Constitution reconnaissait la reconnaissance égale de toutes les langues et le droit des locuteurs à développer leurs langues respectives. Cependant, le Dergue a suivi à peu près la même politique linguistique que son prédécesseur en promouvant l'amharique comme langue officielle nationale. (p. 25)

3.4 La politique linguistique actuelle en Éthiopie

3.4.1 Le cadre actuel de la politique linguistique éthiopienne

L'adoption de la Constitution de 1995 de l'Éthiopie est un événement considérable dans l'histoire du fédéralisme éthiopien. Dans son préambule, la constitution proclame « nous, nations, nationalités et peuples d'Éthiopie » et parle d'un engagement mutuel dans lequel la tendance au pacte entre les nations, nationalités et peuples pour établir une fédération est clairement démontrée. La Constitution établit l'Éthiopie comme une république fédérale parlementaire, démocratique et ethnique, dans laquelle le droit à l'autodétermination et à la sécession est garanti à tous les groupes ethniques.¹⁶

Le système fédéral éthiopien constitue une structure politique reconnaissant et accordant une certaine autonomie aux neuf régions administratives du pays, principalement basées sur des différences ethnolinguistiques.

¹⁶ FDRE Constitution, 1995, Art 39

Selon Veronica¹⁷, le multilinguisme de l'Éthiopie est aujourd'hui très officiellement lié à des représentations identitaires fondées sur l'ethnicité.

Actuellement, l'Éthiopie est administrativement divisée en onze régions et deux villes à statut particulier, Addis-Abeba et Dire Dawa. Ces régions peuvent être regroupées en deux catégories selon leur composition ethnique. Dans le premier groupe, comprenant le Tigray, l'Afar, l'Amhara, l'Oromia et le Somali, une ethnie prédomine et sa langue devient la langue officielle de travail de l'État. Cependant, d'autres groupes ethniques minoritaires cohabitent également dans ces régions.

La Constitution éthiopienne de 1995 garantit les droits linguistiques à travers plusieurs articles :

- L'article 5 stipule l'égalité de toutes les langues éthiopiennes et leur reconnaissance égale par l'État.
- L'article 39 (2) affirme le droit de chaque nation, nationalité et peuple à utiliser, développer et promouvoir sa propre langue et culture.
- L'article 5 (2) déclare que l'amharique est la langue officielle du gouvernement fédéral.
- L'article 5 (3) permet aux États de déterminer les langues de travail à l'intérieur de leurs territoires respectifs.

La Constitution établit la langue comme l'un des principaux critères dans la délimitation des États de la Fédération. Elle protège également les droits individuels, parmi lesquels figurent ceux relatifs à la langue.¹⁸ La Constitution éthiopienne souligne que l'autonomie territoriale est cruciale pour réaliser pleinement le Droit à l'autodétermination. Cela signifie que, en établissant leurs propres territoires, les groupes ethniques en Éthiopie peuvent exercer efficacement leurs droits linguistiques, culturels et de représentation politique.

¹⁷ Miguel Addisu, V. (2023). Apprendre en français au Lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba: une approche sociolinguistique à des fins didactiques [Master's thesis, Université de Rouen pp 43

¹⁸ Woldemariam, G. A. The Language Policy of Federal Ethiopia: A Case for Reform. JOURNAL OF ETHIOPIAN LAW - VOL. XXXII PP 114

Pour une meilleure compréhension de la politique linguistique éthiopienne, nous pouvons les classer en deux catégories plus larges :

3.4.2 La politique linguistique dans l'administration gouvernementale

La politique linguistique de l'Éthiopie est fortement influencée à la fois par la constitution fédérale et les constitutions régionales. Alors que la Constitution fédérale établit l'amharique comme langue officielle du gouvernement fédéral et reconnaît les droits de toutes les langues éthiopiennes, les Constitutions régionales jouent également un rôle crucial. Elles donnent aux régions l'autonomie de choisir leurs propres langues officielles et de gérer les questions liées à la langue et à l'administration dans leur juridiction.

La Constitution, dans son article 5, déclare que toutes les langues éthiopiennes bénéficieront d'une reconnaissance étatique égale, et que l'amharique sera la langue de travail du gouvernement fédéral, tandis que les membres de la Fédération peuvent, par la loi, déterminer leurs langues de travail respectives.

5 (2) Members of the Federation may, by law, determine their respective working languages.

« Les États membres de la Fédération peuvent, par la loi, déterminer leurs langues de travail respectives. »

L'article 51 (2) de la Constitution fédérale énumère certains pouvoirs et fonctions des États membres, qui sont des gouvernements régionaux, comme suit :

1. Instaurer une administration étatique favorisant au mieux l'autonomie gouvernementale, un ordre démocratique fondé sur l'État de droit, tout en protégeant et en défendant la Constitution fédérale ;
2. Promulguer et mettre en œuvre la Constitution de l'État ainsi que d'autres lois ;
3. Élaborer et exécuter des politiques, des stratégies et des plans économiques, sociaux et de développement de l'État ;

En vertu des compétences qui leur sont attribuées, les États membres ont édicté des constitutions régionales, offrant ainsi des indications sur la politique linguistique du pays.

En regardant l'article Cinq de toutes les constitutions régionales, nous constatons que deux approches sont employées en ce qui concerne le choix de la langue officielle régionale. Des

régions comme Amhara, Oromia, Tigray, Afar, Gambela, SNNPR, Somalie et Sidama ont choisi d'utiliser une seule langue comme langue officielle de leur région respective. Cependant, le cas du Sud-Ouest et du SNNPR présente une autre dimension. D'autres régions comme l'État de Harar et l'administration de la ville de Dire Dawa ont adopté deux langues.

Contrairement aux autres constitutions des États régionaux, la constitution du SNNPR met l'accent sur l'autonomie en établissant des administrations subrégionales. Cela va jusqu'à permettre l'utilisation de leur langue comme langue de travail dans leur circonscription administrative. Le pouvoir d'auto-administration des zones (Liyu Woredas) leur donne le pouvoir discrétionnaire de déterminer les langues de travail de la zone ou du Woreda spécial. Cette approche diffère de celle des autres constitutions subnationales, qui adoptent une seule langue de travail à l'échelle de la région.¹⁹

Dans certaines administrations subrégionales, les langues locales sont adoptées comme langues de travail officielles, en fonction du pouvoir qui leur est conféré par les Constitutions régionales.

Tableau1.

Les États régionaux	Langue officielle
Tigray	Tigrigna
Afar	Afar
Amhara	Amharique
Oromia	Afaan oromo
Somali	Somali
Benishangul Gumuz	Amharique
Southern Nations, Nationalities, and Peoples' Region (SNNPR)	Amharique au niveau regional et les langues de chaque de la region
Sidama	Sidama
South west (Sud Ouest)	Amharique au niveau régional et les langues de chaque ethnie de la région

¹⁹ Art 5(3), 45(2) of the Revised Constitution of SNNPR

3.4.3 La politique linguistique dans le système éducatif éthiopien

La politique linguistique éducative en vigueur en Éthiopie est établie sur la base de plusieurs éléments, incluant la directive d'Éducation et de Formation de 1994, la constitution fédérale, les constitutions des États régionaux, ainsi que d'autres réglementations pertinentes.

Nous avons déjà discuté des dispositions constitutionnelles relatives à la politique linguistique. Nous allons donc nous concentrer sur le document de stratégie formulé par le ministère de l'Éducation. Le document s'intitule Politique de l'éducation et de la formation (1994).

Directive d'Éducation et de Formation de 1994

Le ministère de l'Éducation a mis en place cette directive en 1994, la directive d'Éducation et de Formation de 1994, pour remédier à l'absence d'une politique linguistique éducative organisée. Le but de cette directive, tel qu'explicité par le ministère de l'Éducation lui-même, était

« De formuler une politique globale et cohérente au service du développement et de la démocratie, afin d'analyser les problèmes de l'enseignement moderne en Éthiopie. »²⁰

Vingt-deux institutions gouvernementales et soixante-deux experts de l'Université d'Addis-Abeba ont participé à divers comités et ont contribué à la rédaction de cette directive.²¹

La politique linguistique éducative éthiopienne actuelle, telle que démontrée par cette directive, est une extension de l'aspiration de la Constitution fédérale. La Constitution a donné naissance au fédéralisme ethnique et à la politique identitaire. Cette directive, dans sa section 3, traite des questions linguistiques.

La section 3.5.1 de la directive de l'Éducation et de la Formation (1994) stipule :

« Reconnaissant l'avantage pédagogique pour les enfants d'apprendre dans leur langue maternelle et reconnaissant les droits des nationalités à promouvoir l'utilisation de leurs

²⁰ Ministry of education (20020, The Education and Training Policy and Its Implementation, page 5

²¹ https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/ethiopia_education_policy_implementation.pdf

langues, l'enseignement primaire sera mené dans les langues des nationalités (ethniques) respectives. »

Selon le ministère de l'Éducation, depuis la mise en œuvre du nouveau programme, plus de 20 langues ont été utilisées comme langues d'enseignement jusqu'aux niveaux grade 4, 6 et 8, équivalent de CP, CM2 et 3e, selon les conditions réelles dans chaque région.²²

Dans les régions où la langue est relativement bien développée et où un nombre suffisant d'enseignants sont formés dans cette langue, l'enseignement dans la langue maternelle est dispensé jusqu'à la 8e année. Tel est le cas dans les États régionaux d'Oromia, d'Amhara et de Tigray.

Les régions qui utilisent la langue maternelle jusqu'à la 6e année passent à l'anglais comme langue d'enseignement à partir de la 7e année. Cependant, il serait préférable que l'enseignement de l'anglais commence en 9e année au lieu de la 7e année. Cela est dû au fait que la maîtrise de la langue anglaise des élèves aux niveaux des 7e et 8e années n'est pas suffisante pour le processus d'apprentissage et d'enseignement.

En conséquence de cette politique, vingt-et-une langues, à l'exception de l'amharique, sont actuellement utilisées comme langues d'enseignement au niveau de l'école primaire. Ces langues comprennent le tigrinya, l'afan oromo, l'awigni, le xahmta, le somali, l'afar, l'aderi (harari), l'anywak, le nuer, le majang, le sidama, le gedéo, le wolayta, le gamo, le goffa, le dawro, le kambata, le silti, le kafa, le konta et le hadiya. Toutes ces langues sont également enseignées en tant que matières séparées dans l'enseignement primaire. En plus de l'éducation primaire, l'amharique, l'afan oromo et le tigrinya sont enseignés comme matières jusqu'au niveau post-universitaire. Plusieurs langues, notamment l'afaan oromo, le tigrinya, le wolayta, le gamo, le sidama, le kaffa, sont utilisées pour former les enseignants du primaire de manière avancée.

3.4.4 Langues d'enseignement utilisées dans l'enseignement primaire en Éthiopie.

La promotion des langues ethniques à utiliser dans l'éducation formelle pour la première fois a été mise en œuvre depuis 1993 avec le tigrigna, l'afaan Oromo et le sidama. Actuellement, comme mentionné précédemment, environ 22 langues ont été introduites à l'école comme

²² op.cit p. 37

supports d'enseignement et matières scolaires. Le tableau 1 résume ces langues en fonction des différentes classes et matières dans différentes régions, selon le rapport officiel du Ministère de l'Éducation éthiopien (Heugh et al., 2007).

Tableau 2. Langue d'enseignement

Les atats Régionaux / villes a chartes	Grades 1-4. (CP-CM2)	Langue d'enseignement II (second cycle)		
		Grades 5-6 CM2-4ieme	Grades 7-8 3ieme -2nde	
Afar	Amharic, Afar	Amharic	English	All content subjects
Amhara	Amharic, Awingi, Hamittena	Amharic, Awingi, Hamittena	English	Sciences, Maths
			Amharic, Awingia, Hamittena	All other subjects
	Afan Oromo	Afan Oromo	Afan Oromo	All content subjects
Benishangul-Gumuz	Amharic	Amharic	English	All content subjects
Gambella	Nuer, Anguak, Meshenger	English	English	All content subjects
Harari	Harari, Afan Oromo, Amharic	Harari, Afan Oromo, Amharic	English	Sciences, Maths
			Harari, Afan Oromo, Amharic	All other subjects
Oromiya	Afan Oromo, Amharic	Afan Oromo, Amharic	Afan Oromo, Amharic	All content subjects
Somali	Somali	Somali	Somali	All content subjects
			English	Sciences, Maths
	Amharic	Amharic	Amharic	All other subjects
Southern Nations, Nationalities, and Peoples' (SNNP) Region	Amharic, Dawro, Gamo, Gedeo, Gofa, Hadiya, Kafinono, Kembata, Kontigna, Korete, Sidama, Silti, Wolaita	English	English	All content subjects
Tigray	Tigrinya	Tigrinya	Tigrinya	All content subjects
Addis Ababa	Amharic	Amharic	English	All content subjects
Dire Dawa	Amharic, Afan Oromo, Somali	Amharic, Afan Oromo, Somali	English	All other subjects except Civics
			Amharic, Afan Oromo, Somali	Civics

Le gouvernement insiste sur l'importance de l'apprentissage dans la langue maternelle pour les raisons suivantes .²³

1. La langue est la base de l'identité.
2. Sur le plan pédagogique, c'est plus avantageux.
3. Cela procure une satisfaction psychologique aux individus et favorise le développement d'une estime de soi positive.

Apprendre dans sa langue maternelle offre de nombreux avantages tout en posant certains défis. L'enseignement dans la langue maternelle améliore la compréhension des élèves, facilite l'assimilation des connaissances et renforce leur confiance en soi. Cela valorise également la culture et l'identité des élèves, favorisant un sentiment d'appartenance. Cependant, des défis logistiques et politiques existent, notamment la nécessité de fournir des ressources pédagogiques adéquates et de former des enseignants qualifiés pour chaque langue. Les tensions autour de la reconnaissance des langues minoritaires peuvent également compliquer la mise en œuvre de tels programmes. En somme, bien que bénéfique, l'apprentissage en langue maternelle exige des efforts pour surmonter ces obstacles.

²³ Getachew Anteneh & Derib Ado. (2006). *Language Policy in Ethiopia: History and Current Trends* (Vol. 2, No. 1, September)

CHAPITRE IV

La politique linguistique éthiopienne : les enjeux sociaux et éducatifs

4.1 Méthodologie de recherche

La recherche que nous avons menée adopte une approche qualitative et descriptivienne avec une méthodologie visant à décrire et expliquer les phénomènes.

Cette approche est ensuite complétée par une démarche interprétative, où nous cherchons à comprendre le sens et la portée de nos résultats. La recherche qualitative est étroitement liée à notre projet, car notre objectif est d'analyser la politique linguistique éthiopienne et les problématiques liées à ses aspects sociaux et éducatifs.

En prenant en compte la méthodologie descriptive, explicative et interprétative, notre objectif consistera à entreprendre une démarche descriptive. Celle-ci nous permettra tout d'abord d'identifier et de décrire les éléments législatifs qui composent la politique linguistique éthiopienne. Ensuite, la recherche portera sur les questions de coexistence sociale et sur les enjeux éducatifs.

En tant que recherche descriptive, nous avons réalisé une analyse documentaire. Parmi les documents examinés, les documents juridiques et les recherches d'auteurs spécifiques sur le sujet occupent une place centrale. Du côté des documents juridiques, nous avons consulté la Constitution de la FDRE, les constitutions des États régionaux ainsi que les directives en matière de politique linguistique. En adoptant cette approche, la recherche atteindra ses principaux objectifs, qui consistent tout d'abord à évaluer l'impact de la politique linguistique sur la qualité de l'éducation et les problématiques sociales. Ensuite, elle examinera les difficultés et les défis rencontrés par les étudiants concernant la langue d'enseignement. Enfin, elle analysera l'influence de la politique linguistique sur les tensions sociales, les droits des hommes, les rivalités ethniques et la quête d'identité.

4.2 Analyse de documents

Certains écrivains, bien que peu nombreux, ont pu contribuer à la compréhension de la politique linguistique éthiopienne. Ainsi, lors de cette recherche, nous avons examiné et étudié les travaux de ces auteurs spécifiques.

Le premier travail que nous avons examiné est " *The Ethiopian Language Policy: A Historical and Typological overview* " de Zelealem Leyew. En français, cela se traduirait comme " La politique linguistique éthiopienne : un aperçu historique et typologique. "

L'objectif principal de l'article de Zelealem est de décrire « la politique linguistique éthiopienne sous des perspectives historiques et typologiques ». En d'autres termes, il s'agit d'une recherche descriptive visant à classer et comparer typologiquement les politiques linguistiques des différents régimes en Éthiopie.

L'article se base sur la littérature disponible en matière de politique linguistique, avec un accent plus approfondi sur les politiques linguistiques des régimes de Haile Selassie I, du Dergue (régime socialiste) et des régimes actuels de l'EPRDF. L'article de Zelealem ne fait pas figure de pionnier dans la discussion des politiques linguistiques des régimes mentionnés. Une brève analyse de la LPO impériale, de la LPO de la République démocratique du peuple éthiopien et de la constitution de la FDRE est un aspect récurrent dans les travaux des chercheurs ayant abordé la question de la LPO en Éthiopie d'une manière ou d'une autre.

L'auteur découpe l'histoire de la politique linguistique en Éthiopie en deux grandes périodes : avant et après 1930. Avant cette date, il considère qu'il n'y avait pas de politique linguistique formalisée en Éthiopie ; les langues étaient principalement utilisées pour consigner les chroniques royales et pour les fonctions administratives. Les rois axoumites préféraient le guèze pour leurs écrits, tandis que d'autres monarques, comme Tewodros, optaient pour l'amharique.

Dans la période post-1930, l'auteur examine la politique linguistique des trois régimes successifs. Tout d'abord, sous le règne des empereurs de 1930 à 1974, il souligne une orientation vers une homogénéité linguistique et culturelle, justifiée par la nécessité de progrès économiques et sociaux (Bahru, 2008). Cette époque a été caractérisée par la domination de l'Amharique et par son expansion.

Sous le régime socialiste du Dergue, entre 1974 et 1991, l'égalité ethnolinguistique a été proclamée, et la campagne d'alphabétisation de 1974 a inclus environ 15 langues minoritaires dans le système éducatif.

La troisième phase, sous le régime de l'EPRDF de 1991 à aujourd'hui, a vu l'adoption d'une politique linguistique multilingue et pluriculturelle. Durant cette période, des progrès significatifs ont été réalisés, notamment avec l'inclusion du droit à l'utilisation de la langue maternelle dans la Constitution. L'auteur insiste sur l'importance de l'utilisation de la langue maternelle tout en soulignant le rôle de l'amharique en tant que langue de communication interethnique. Il illustre cette approche par des exemples tirés de différentes écoles régionales.

Cependant, l'auteur souligne également des failles dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues maternelles sur le terrain, avec des pratiques inadéquates concernant l'enseignement des langues ethniques.

Selon l'auteur, la plupart des individus imagineraient le remplacement de l'amharique par d'autres langues, principalement dans l'enseignement primaire, comme point de départ pour réduire l'importance de cette langue. Une autre problématique abordée dans cet article concerne l'écriture et le choix de l'alphabet. Certains prônent l'utilisation des alphabets amhariques pour les langues oromo, tandis que d'autres s'opposent et soutiennent l'adoption de l'alphabet latin. Les défenseurs de l'écriture éthiopienne justifient fortement une plus large utilisation de celle-ci en associant cela à la fierté nationale, à une histoire riche et à une clarté phonétique, tandis que les opposants évoquent les difficultés pratiques liées à l'utilisation des écritures amhariques, tout en soulignant le rôle de la politique dans les décisions linguistiques. L'auteur conclut finalement que de nombreux problèmes sont dus à l'absence de planification et à un manque d'attention portée aux langues indigènes, contribuant ainsi à la confusion et aux traumatismes linguistiques en Éthiopie. Il appelle à une promotion du respect de la diversité linguistique par le biais de politiques claires et de planification efficace.

L'article de Getachew Dres intitulé Politique linguistique de l'Éthiopie aborde brièvement le développement de la politique linguistique éthiopienne et met l'accent sur la politique linguistique de l'EPRDF. Selon l'auteur, peu de temps après avoir pris le pouvoir, en moins de deux mois, le nouveau gouvernement a rapidement réuni des représentants des différents groupes ethniques et a organisé une conférence de quatre jours du 2 au 6 juillet 1991. De cette conférence, entre autres, est née une Charte provisoire qui prescrit la politique linguistique du pays. La Conférence a émis des directives politiques pour la fourniture immédiate de l'enseignement primaire dans les quatre-vingts langues comme langues

d'enseignement. De plus, il était librement possible de choisir le système d'écriture. Cette dernière disposition était habilement formulée pour donner un coup sévère à l'écriture éthiopienne qui avait servi le pays pendant des siècles, en la remplaçant par l'alphabet latin que l'OLF réclamait depuis le début de son combat armé dans les années 1960.

L'article affirme qu'outre l'anglais, il est crucial d'enseigner toutes les 80 langues maternelles dans leurs ethnies respectives afin de garantir le respect, l'enrichissement et la préservation de chaque langue. Toutefois, il souligne fermement qu'une langue nationale est essentielle pour forger l'identité d'un pays. Par conséquent, l'Amharique, en raison de son expressivité particulière, mérite pleinement ce statut privilégié.

En résumé, l'auteur a souligné la nécessité pour l'Éthiopie de ne pas négliger l'enseignement de l'anglais dans les écoles publiques à travers le pays, et de s'assurer qu'il soit maîtrisé avec la même aisance que les deux autres langues : la langue maternelle et la langue nationale.

L'un des ouvrages essentiels sur la politique linguistique éthiopienne est l'article rédigé par Getachew A. et Derib Ado, intitulé *Language Policy in Ethiopia : History and Current Trends*. Ce titre peut être traduit en français comme « Politique linguistique en Éthiopie : Histoire et tendances actuelles ».

L'objectif principal de cet article était de trouver des réponses aux trois questions suivantes :

1. Quel type de politique linguistique l'Éthiopie avait-elle dans le passé ?
2. Quelle est la politique linguistique du pays aujourd'hui ?
3. Comment L'Éthiopie met-elle en œuvre sa politique linguistique aujourd'hui ?

Selon cet article, le gouvernement de Haile Selassie avait une histoire unique en matière de politique linguistique par rapport à ses prédécesseurs. Il disposait d'une politique linguistique bien établie dans une constitution écrite. La mise en œuvre d'une politique linguistique unique était plus répandue dans les secteurs de l'administration, de la justice et de l'éducation. Même avant la réintégration de l'Érythrée avec l'Éthiopie, le gouvernement avait remplacé le tigrigna et l'arabe par l'amharique comme langue d'enseignement. Plus tard, l'amharique est devenu une langue d'enseignement à part entière au niveau de l'école primaire dans tout le pays, suite à la déclaration officielle de l'amharique comme langue officielle du pays dans la Constitution révisée de 1955. La principale raison derrière une telle démarche a également été

expliquée par la quête du gouvernement en matière d'unification nationale et de facilité de communication entre les différents peuples.

En ce qui concerne le régime de la Dergue, l'article reconnaît la campagne nationale d'alphabétisation comme une initiative bien mise en œuvre pour avoir introduit quinze langues éthiopiennes (y compris l'amharique) dans la campagne d'alphabétisation nationale. Ensuite, l'article mentionne les lacunes de cette campagne nationale d'alphabétisation de gouvernement socialiste du Dergue

1. Toutes les langues ont été transcrites dans le script éthiopien (geez) et ont été contraintes d'utiliser l'alphabet « fidel », qui s'est avéré inadéquat, non seulement pour les langues couchitiques et autres, mais aussi pour les langues sémitiques elles-mêmes.

2. De plus, les enseignants étaient presque tous des locuteurs amhariques, qui ne parlaient pas les langues locales parlées dans la région où ils allaient enseigner. Cependant, la campagne d'alphabétisation, bien que menée à travers les médias des langues nationales, a davantage mis les adultes en contact avec les locuteurs de la langue officielle, l'amharique.

Cet article examine en détail la politique linguistique éthiopienne et ses tendances actuelles. Il met particulièrement en lumière la constitution de la Fédération démocratique de la République éthiopienne (FDRE) ainsi que la directive sur l'éducation et la formation de 1994.

L'implémentation de la politique linguistique dans les États régionaux et à Addis-Abeba a également été discutée dans cet article.

L'article discute du fait que la politique linguistique de l'Éthiopie est largement façonnée à la fois par la Constitution fédérale et les constitutions régionales. Alors que la Constitution fédérale établit l'amharique comme langue officielle du gouvernement fédéral et reconnaît les droits de toutes les langues éthiopiennes, les Constitutions régionales jouent également un rôle crucial. Elles accordent aux régions l'autonomie de choisir leurs propres langues officielles et de gérer les questions liées à la langue et à l'administration dans leur juridiction.

La Constitution, dans son article 5, déclare que toutes les langues éthiopiennes bénéficieront d'une reconnaissance étatique égale, et que l'amharique sera la langue de travail du gouvernement fédéral, tandis que les membres de la Fédération peuvent, par la loi, déterminer leurs langues de travail respectives.

« Les membres de la Fédération peuvent, par la loi, déterminer leurs langues de travail respectives. »

Concernant la situation linguistique d'Addis-Abeba, l'article met en évidence le défi majeur posé par la ville en tant que siège de toutes les nations, nationalités et peuples du pays pour la mise en œuvre de la politique linguistique multilingue. La ville abrite presque toutes les langues du pays, ce qui rend la question linguistique complexe. Le gouvernement a décidé que l'amharique serait la langue de travail de l'administration de la ville en tant que capitale du gouvernement fédéral. Conformément à la Charte de la ville, toutes les communications officielles, journaux, programmes radio et télévisés sont présentés en amharique.

Dans son ouvrage de recherche intitulé *Rethinking Ethiopia's Working Language Policy*, Fisseha explore les problèmes liés à la politique linguistique en Éthiopie et envisage différentes alternatives possibles.

Selon Fisseha, la politique linguistique de l'Éthiopie est unique, car aucun autre pays avec une diversité ethnolinguistique comparable n'adopte la même politique linguistique.

Comparée aux expériences de l'Inde et du Nigeria, l'Inde n'a pas réussi à imposer l'hindi comme seule langue officielle en remplaçant l'anglais. Au Nigeria, trois des principales langues nationales sont reconnues, mais l'anglais reste la langue officielle de travail.

Il ajoute que, malgré le statut privilégié de l'amharique, il n'y a pas de certitude des avantages associés à la maîtrise de cette langue pour les Éthiopiens. Au contraire, elle symbolise la dominance de ses locuteurs, affecte négativement la promotion d'autres langues et réduit la compétence des Éthiopiens dans des langues étrangères essentielles en consommant le temps qui pourrait être utilisé pour apprendre ces langues. Pire encore, la domination continue de l'Amharique est une source de conflit. Par conséquent, pour lui, une politique linguistique alternative est nécessaire pour deux raisons fondamentales :

- L'efficacité économique, c'est-à-dire adopter une politique linguistique permettant à l'Éthiopie de bénéficier de sa population croissante en termes d'opportunités économiques, telles que les emplois internationaux et les affaires internationales,
- (2) Éviter les conflits potentiels liés aux disputes linguistiques, qui pourraient sérieusement menacer l'unité nationale du pays.

Enfin, Fisseha envisage les trois options suivantes.

1. Accorder à l'oromo le statut de langue officielle supplémentaire ou reconnaître toutes les langues « majeures » comme langues officielles de l'administration fédérale.
2. Reconnaître l'anglais et l'amharique comme langues officielles de l'administration fédérale.
3. Reconnaître l'anglais comme unique langue officielle de l'Administration fédérale.

Selon Yohannes, en Éthiopie, les hétérogénéités culturelles et linguistiques sont des réalités objectives qui doivent être considérées comme des atouts. La politique linguistique du pays est perçue comme un exemple de multilinguisme stratégique, motivé par des considérations pragmatiques en raison des clivages communautaires et linguistiques. Pour Yohannes, l'amharique prédomine comme langue de communication dans tous les États régionaux, utilisée tant dans les contextes formels qu'informels, et est parlée par 80 % de la population éthiopienne en tant que première ou deuxième langue. Bien que désignée comme langue de travail par la Constitution de 1994, l'amharique est de facto considéré comme une langue officielle. L'anglais jouit d'un statut spécial, bien qu'il ne soit pas officiellement reconnu, tandis que l'italien est utilisé de façon limitée, surtout dans certains secteurs professionnels tels que la mécanique. Le français a historiquement été associé aux élites éduquées, y compris à l'empereur Haïlé Selassié I, tandis que l'arabe est principalement lié à l'enseignement coranique.

4.3 Résultats

La plupart des travaux académiques portant sur la politique linguistique éthiopienne se concentrent sur son évolution au fil du temps. Cependant, certains chercheurs commencent à accorder davantage d'attention aux tendances actuelles de cette politique, cherchant à comprendre comment elle évolue dans le contexte sociopolitique contemporain de l'Éthiopie. Malgré cette tendance croissante à étudier la politique linguistique actuelle, les problèmes fondamentaux qui y sont associés n'ont pas encore reçu toute l'attention nécessaire.

Les impacts de la politique linguistique éthiopienne sont loin d'être négligeables. Des échecs manifestes dans les domaines social et éducatif ont été observés, soulevant des questions importantes quant à l'efficacité et à l'adéquation de cette politique. Les conséquences de cette politique linguistique sont multiples et variées, touchant des aspects cruciaux de la société

éthiopienne tels que les droits individuels, le principe d'égalité, la cohésion nationale et la qualité de l'éducation.

Ainsi, cette recherche se démarque de la plupart des travaux antérieurs en mettant l'accent sur l'impact concret de la politique linguistique éthiopienne sur les dynamiques sociales et éducatives. En analysant en profondeur les diverses répercussions de cette politique linguistique sous différents angles, elle cherche à éclairer les débats et à susciter une réflexion plus approfondie sur les défis et les opportunités qui se présentent dans ce domaine crucial de la politique éthiopienne.

4.4 La politique linguistique éthiopienne ; les enjeux sociaux et éducatifs

4.4.1. Les tensions ethniques et les conflits liés aux questions linguistiques

Selon Dicker (2003).²⁴ La politique linguistique est cruciale car elle façonne l'environnement linguistique d'une société, affecte l'accès des individus à l'éducation, à l'emploi et à d'autres opportunités, et joue un rôle significatif dans la préservation de de l'identité culturelle et la promotion de la cohésion sociale, l'identité culturelle et la promotion de la cohésion sociale.

François Grin, un autre linguiste, définit l'importance de la politique linguistique en affirmant que « la politique linguistique est un levier essentiel pour façonner l'identité nationale, promouvoir l'inclusion sociale et garantir l'équité dans l'accès aux opportunités économiques et éducatives ».²⁵

Dans le but de renforcer et de prospérer, il est impératif de tenir compte de l'identité nationale et de promouvoir la cohésion sociale. Cependant, la politique linguistique en Éthiopie ne semble pas accorder une importance suffisante à ces aspects essentiels. Au contraire, cette politique semble favoriser l'absence d'une langue commune parmi les 80 groupes ethniques du pays. Bien que la Constitution avance la promotion des langues et des identités comme justification, il est crucial, pour des raisons de survie, d'envisager l'introduction d'une ou plusieurs langues communes. Cela permettrait aux différents groupes ethniques de se

²⁴ Dicker, S. J. (Ed.) (2003). *Language Policy and Political Issues in Education*. Springer Science & Business Media.

²⁵ Grin, F. (2005). *Politique linguistique et planification linguistique*. Economica.

comprendre mutuellement, et ainsi de garantir le bon fonctionnement du système éducatif au-delà des frontières ethniques.

Bien que la langue amharique soit vernaculaire et largement parlée, d'un point de vue légal et administratif, chaque groupe ethnique a sa propre langue dans son territoire administratif, organisé selon l'identité ethnique, sans langue nationale. Cependant, l'amharique a été utilisé comme langue officielle du gouvernement fédéral, cela n'inclut pas les onze régions. Il y a également eu de l'antagonisme entre certaines langues, en particulier l'oromo et l'amharique. Les élites et groupes politiques oromo demandent depuis longtemps que la langue oromo obtienne le statut de langue officielle du gouvernement fédéral, ce qui a conduit à des tensions politiques et ethniques. La politique linguistique éthiopienne n'a pas pris en compte ces revendications.

Les quatre régions du Sud se distinguent par leur grande hétérogénéité, comptant ensemble plus de 45 groupes ethniques, tandis que Gambela et Benishangul-Gumuz ne présentent pas de majorité ethnique clairement définie. La population de Harari est caractérisée par un mélange ethnique, où les Amhara et les Oromo non autochtones constituent la majorité. Aucune délimitation officielle des frontières régionales n'a été effectuée lors de la création des unités régionales. Jusqu'à présent, aucune carte précise et officielle des frontières entre le gouvernement fédéral et les régions n'a été publiée.²⁶ En raison de l'absence de langue nationale, le concept d'indigène et de non indigène est utilisé en fonction de la langue parlée par les populations dans certaines régions et même dans les villes. Cela a entraîné des tensions ethniques et des conflits, conduisant à l'expulsion de certains groupes ethniques de certaines régions.

Le concept d'indigène et de non-indigène repose sur l'origine ethnique, qui découle de la langue parlée. Une personne incapable de parler couramment la langue régionale est perçue comme appartenant à un autre groupe ethnique et donc non indigène. L'article 47 de la Constitution de Gambella énumère les groupes ethniques fondateurs de cette région. La Constitution de l'Oromia ne reconnaît que le peuple Oromo, ignorant ainsi la diversité régionale.²⁷

²⁶ Aalen, L. (2002). *Ethnic Federalism in a Dominant Party State : the Ethiopian Experience, 1991-2000*.

²⁷ Le préambule de la constitution régionale nationale révisée de l'Oromia.

En Éthiopie, les principales expulsions et nettoyages ethniques ont visé les Amharas de la région d'Oromia, notamment dans les zones d'Arsi, de Bench Maji dans la SNNPR, et dans l'État régional de Benishangul-Gumuz. Par exemple, environ 8 400 Amharas ont été expulsés de la zone de Bench Maji. Après l'extermination de la population amhara de la zone de Bench Maji,

Actuellement, des conflits frontaliers opposent de nombreux groupes ethniques en Éthiopie. La résidence en dehors de sa propre région représente un défi majeur, attribuable en partie à une détérioration de l'unité nationale. La coexistence de quatre-vingts groupes ethniques, chacun utilisant sa propre langue sur son territoire, ne peut en aucun cas conduire à une unité nationale et à une cohésion sociale.

4.4.2. Les droits des minoritaires linguistiques

Les droits des minorités linguistiques englobent la liberté d'utiliser et de promouvoir leur propre langue dans tous les domaines de la vie, y compris dans la sphère privée et publique. Ils comprennent également le droit à une éducation dispensée dans leur langue maternelle, l'accès aux services gouvernementaux dans leur langue, ainsi que le droit de participer aux processus politiques et de s'exprimer dans leur langue maternelle.

Cependant, en Éthiopie, étant donné que les régions sont établies sur la base des lignes d'un groupe dominant, la langue officielle de la région pourrait ne pas répondre aux besoins des groupes minoritaires de la région. Les écoles gouvernementales, les tribunaux, les bureaux administratifs, les offres d'emploi fonctionnent en utilisant une seule langue et l'absence d'une langue officielle largement utilisée pose des problèmes en ce qui concerne les droits ethniques et linguistiques.

Chaque individu a droit à une protection égale et effective contre les discriminations basées sur la langue. Cela signifie que les préférences linguistiques qui désavantagent ou excluent de manière injustifiée ou arbitraire des personnes constituent une forme de discrimination interdite. Cette règle s'applique à toutes les langues, y compris les langues officielles, ainsi qu'aux langues minoritaires. Indépendamment du domaine d'activité ou du service gouvernemental, les autorités doivent respecter et appliquer le droit à l'égalité et l'interdiction de la discrimination linguistique.

Le fédéralisme ethnique en Éthiopie était conçu pour favoriser l'égalité et préserver les langues, cultures et identités des groupes minoritaires. Cependant, la politique linguistique actuelle pose un autre problème, celui de la marginalisation des minorités linguistiques. Tout d'abord, aucune région n'est totalement homogène. Certaines régions abritent des millions de personnes d'origines ethniques différentes. Les langues officielles des États régionaux, basées sur des lignes ethniques, ne prennent pas en compte les intérêts des autres groupes minoritaires. Ceux qui ne maîtrisent pas la langue officielle de la région ont du mal à travailler là-bas et à accéder facilement aux services administratifs.

4.4.3 Affaiblissement de l'unité nationale

La promotion de l'unité nationale et de la stabilité politique est une préoccupation majeure pour la plupart des pays africains depuis leur indépendance vis-à-vis des règles coloniales. Il suffit de regarder les tragédies au Soudan, au Rwanda, en République démocratique du Congo, au Kosovo, en Bosnie et en Irlande du Nord pour comprendre la nécessité de l'unité nationale et de la stabilité politique. Les turbulences politiques actuelles, les confrontations ethniques et les guerres civiles en Éthiopie sont également le fruit de la négligence en matière de promotion de l'unité nationale.

Le gouvernement dirigé par l'EPRDF a mis en place un système fédéral basé sur les ethnies, dans le but présumé de favoriser la diversité. En conséquence, l'ethnicité est devenue le fondement idéologique de l'organisation politique et de l'administration du gouvernement de l'EPRDF (Abbink, 1997).²⁸ _Et Chaque groupe ethnique possède ses propres frontières administratives et sa propre langue officielle.

Il n'existe pas de langue officielle à l'échelle nationale, à l'exception de l'amharique, qui est la langue officielle du gouvernement fédéral. Les frontières ethniques et l'absence d'au moins une langue commune à l'échelle nationale remettent en question la nécessité de l'unité nationale et de la cohésion sociale, ce qui engendre à son tour des antagonismes ethniques entre différents groupes.

²⁸ Abbink, J. (Ed.). (1997). *The Ethiopian state: A critical analysis of the Ethiopian federal system*. Kluwer Law International.

Pour une bonne politique linguistique, selon Kembo-Sure dans Mair, 2003, les décideurs politiques devraient prendre en compte les considérations suivantes lors de l'élaboration de la politique:²⁹

- Les implications en termes de Droits de l'homme pour les minorités
- L'utilité économique de chaque langue
- L'intégration nationale et l'efficacité gouvernementale
- L'identité de groupe ainsi que l'identité personnelle
- L'expression esthétique. (Kembo-Sure, 2003 : 252)

Le fédéralisme éthiopien va bien au-delà de la simple promotion de la langue, de la culture et de la diversité ; il représente plutôt une souveraineté ethnique au détriment de la nation et de ses citoyens. Théoriquement, les groupes ethniques sont considérés comme souverains, ce qui rend la politique complexe dans une Éthiopie multiethnique, car cela implique une transformation extrême qui ne tient pas compte de la formation de la société éthiopienne.

De plus, l'utilisation du fédéralisme géographique dans la région des SNNPR a soulevé une question : celle du droit de former son propre État régional. En outre, Addis-Abeba et Dire Dawa continuent d'être des villes controversées en ce qui concerne les revendications linguistiques, les revendications historiques de propriété et le manque de représentation ethnique dans le fédéralisme ethnique. Dans de nombreux cas, le Gouvernement n'a pas souhaité répondre aux questions controversées découlant du fédéralisme ethnique.

La politique linguistique régissant l'éducation évoquée ici ne constitue, bien entendu, qu'une fraction des politiques nationales plus larges en matière de langue et d'ethnicité. Comme mentionné précédemment, le parti politique au pouvoir depuis 1991 (le TPLF) a décrété que chaque nationalité dispose du droit de déterminer ses propres modalités de gouvernance, ainsi que de développer et d'utiliser ses propres langues. Chaque région jouit d'une autonomie totale dans tous les domaines, à l'exception de la politique étrangère, de la défense nationale et du contrôle monétaire. En effet, les régions ont la capacité collective de contrecarrer toute décision du Gouvernement central. De plus, étant donné que les régions sont délimitées exclusivement sur des critères ethniques, elles disposent du droit légal d'inclure ou d'exclure

²⁹ Mair, C. (Éd.) 2003. *The Politics of English as a World Language : New Horizons in Postcolonial Cultural Studies*. Amsterdam : Rodopi B.V.

les membres d'autres groupes ethniques du droit de résider et de travailler dans les zones tribales. Elles ont déjà manifesté leur volonté de le faire. Certains ont qualifié ces actions de « nettoyage ethnique ».

4.4.4 Les revendications liées aux statuts de langue

L'Éthiopie, en tant que pays fédéral où les groupes ethniques ont le droit à l'autodétermination jusqu'à la sécession de la Fédération, fait face à de nombreuses revendications d'égalité fondées sur l'ethnie. Les groupes ethniques rivalisent pour la reconnaissance de leur langue au niveau fédéral. Actuellement, l'amharique sert de langue officielle du gouvernement fédéral. En même temps, il y a une forte demande de la part des élites oromo pour la reconnaissance de l'oromo comme langue officielle du gouvernement fédéral. Cependant, le gouvernement n'a pas répondu à ces questions, ce qui a été la source de conflits dans la région d'Oromia et a entraîné des tensions politiques dans la région.

Bien que l'oromo ne soit pas une langue vernaculaire comme l'amharique, il faut noter que l'afaan oromo est parlé dans la région d'Oromia, la plus grande région d'Éthiopie. La langue est également parlée dans la région Amhara au niveau zonal. Il y a aussi une petite portion de personnes dans la région du Tigré qui parlent l'afaan oromo.

Ces exemples indiquent que la langue n'est pas confinée à la région d'Oromia. Étant donné que les Oromo sont le plus grand groupe linguistique en Éthiopie, faire de l'afaan oromo la langue officielle aiderait à renforcer l'unité et la solidarité dans le pays.³⁰

Le premier facteur déterminant à prendre en compte dans le choix des langues officielles est les trois principes généraux des droits de l'homme : le droit à la liberté d'expression, le droit à la non-discrimination et le droit des individus appartenant à des minorités linguistiques. Le droit à la liberté d'expression a un aspect linguistique dans toute décision qui établit que le droit d'exprimer librement son opinion implique le droit de le faire dans la langue de son choix. Certains groupes peuvent être limités dans l'accès à l'information appropriée s'il n'y a, par exemple, aucun journal publié dans leur langue. Fernand De Varennes soutient que :

³⁰ Leykun, S. A., & Gari, T. (2020). Language Policy in Ethiopia : Challenges and Opportunities in Current Trends of Afaan Oromoo. *Arabic Language, Literature & Culture*, 5 (1), 1-8.

« Il semble effectivement y avoir une tendance à reconnaître que la langue est une partie intégrante de la liberté d'expression, bien que de nombreux pays n'aient pas abordé directement la question ». ³¹

4.4.5 Les Conséquences sur la qualité de l'éducation et la réussite scolaire

La politique linguistique joue un rôle crucial dans la qualité de l'éducation. En fixant la langue d'enseignement, elle influe sur l'accès à l'éducation, le développement cognitif, l'équité et l'inclusion. Les politiques privilégiant l'enseignement dans la langue maternelle améliorent notablement les résultats académiques et la rétention des connaissances. De plus, elles contribuent à la préservation de l'identité culturelle et à la préparation des apprenants à une citoyenneté mondiale. Les politiques linguistiques efficaces investissent dans la formation des enseignants et les ressources pour soutenir la diversité linguistique, favorisant ainsi un environnement éducatif plus inclusif et performant.

La politique linguistique en Éthiopie influence de manière significative la qualité de l'éducation. L'enseignement en langue maternelle durant les premières années scolaires permet d'améliorer les résultats d'apprentissage et de favoriser l'inclusivité. Cependant, la transition vers l'amharique et l'anglais dans les niveaux supérieurs pose plusieurs problèmes.

La maîtrise de la langue est essentielle pour la réussite scolaire, influençant directement l'apprentissage et l'acquisition des connaissances. Les compétences en lecture, écriture, écoute et expression orale permettent aux élèves de suivre les cours, de comprendre les concepts complexes et de réussir leurs devoirs et examens. Les facteurs socio-économiques et l'environnement familial jouent un rôle crucial dans le développement des compétences linguistiques. Les élèves issus de milieux défavorisés ou de familles peu instruites peuvent rencontrer des obstacles supplémentaires.

L'enseignement dans la langue maternelle des élèves facilite l'apprentissage et améliore les résultats scolaires, tandis que l'utilisation d'une langue seconde comme langue d'instruction peut poser des défis et affecter négativement la réussite scolaire. Les programmes bilingues,

³¹ De Varennes, F. (1994). Language and Freedom of Expression in International Law. *Human Rights Quarterly*, 16, 163-186. <http://dx.doi.org/10.2307/762415>

qui intègrent la langue maternelle et la langue officielle d'enseignement, peuvent améliorer la compréhension et les performances académiques.

Les compétences linguistiques sont cruciales dans toutes les matières scolaires, pas seulement dans les matières littéraires, mais aussi dans les matières scientifiques où la compréhension des énoncés et la communication des résultats sont importantes. Des programmes de renforcement linguistique et une formation continue des enseignants sur les méthodes d'enseignement de la langue sont nécessaires pour aider les élèves en difficulté linguistique.

Les politiques éducatives doivent promouvoir l'inclusion linguistique en reconnaissant la diversité linguistique des élèves et en mettant en place des mesures pour soutenir l'apprentissage dans plusieurs langues. L'investissement dans les ressources éducatives telles que les manuels scolaires adaptés et les technologies éducatives est crucial pour améliorer la maîtrise linguistique des élèves. En somme, renforcer les compétences linguistiques des élèves est essentiel pour améliorer leur performance académique et favoriser une éducation inclusive et équitable.

Les deux dernières années ont été marquées par une tendance alarmante dans le paysage éducatif éthiopien, avec un taux d'échec stupéfiant de 97 % des élèves au niveau national aux examens de 12e année, connus sous le nom d'examens d'entrée. En 2022, seulement 3,3 % des élèves du pays ont obtenu plus de 50 % des points requis, tandis que cette année (2023), seulement 3,2 % ont obtenu plus de 50 % des points requis.

La politique linguistique éducative en Éthiopie présente de nombreuses contradictions et défis, qui peuvent être expliqués comme suit.

Transition de la langue maternelle à l'anglais

Il est évident que l'école primaire constitue le fondement de la maîtrise de la langue d'enseignement. Cependant, dans des contextes comme celui de l'Éthiopie, où les élèves débutent leur parcours avec une instruction dans leur langue maternelle au primaire avant de passer à l'anglais comme langue d'enseignement aux niveaux supérieurs, plusieurs défis significatifs se présentent. Cette transition linguistique peut entraver la maîtrise des deux langues par les élèves, affectant leur compréhension de concepts académiques complexes et leur capacité à participer de manière efficace aux activités en classe. De plus, le passage

continu d'une langue à l'autre impose une charge cognitive aux élèves, perturbant leur processus d'apprentissage et entraînant confusion et frustration. En outre, en raison de leur maîtrise limitée de l'anglais, les élèves éprouvent souvent des difficultés lors des examens de fin d'études secondaires rédigés dans cette langue, entraînant ainsi des taux d'échec plus élevés.

L'état général de l'utilisation de la langue anglaise en Éthiopie présente un tableau complexe et paradoxal. Elle est utilisée conjointement avec l'amharique dans les sphères gouvernementales, le commerce (notamment le transport aérien, la banque, les hôtels internationaux, les services de télécommunication, le tourisme), le domaine du divertissement et à travers divers médias. Cependant, il est rare d'observer l'usage de l'anglais pour la communication interpersonnelle.

L'anglais est enseigné dès les écoles primaires en tant que matière à part entière. De plus, c'est la langue d'enseignement au niveau secondaire et dans l'enseignement supérieur. Néanmoins, la majorité des étudiants éprouvent des difficultés à acquérir des compétences linguistiques adéquates en anglais pour une communication de base.³²

Le ministère de l'Éducation a récemment annoncé que seuls 3,2 %, soit 27 267, des 845 099 étudiants qui ont passé l'examen national de fin d'études de 2023 en Éthiopie entre juillet et août 2023 ont atteint les 50 % requis pour se qualifier pour l'enseignement supérieur.

L'adoption de la langue anglaise comme langue d'enseignement dans les écoles secondaires et les établissements d'enseignement supérieur dans un pays où la langue d'enseignement à l'école primaire est la langue maternelle entraîne un taux d'échec élevé, car les élèves sont confrontés à des défis de barrière linguistique. Les élèves ne parviennent pas à acquérir les connaissances nécessaires en raison de cette barrière linguistique.

Problèmes liés au choix de la langue maternelle

La société éthiopienne est souvent perçue comme homogène en raison de son identité commune partagée, malgré sa diversité ethnique et linguistique réelle. Cette homogénéité est

³² Fekadu, D.A. (2022). English Language Use in Ethiopia: Challenges and Directions. *Inter. J. Eng. Lit. Cult.* 10(1): 8-23.

associée à des éléments culturels et historiques partagés, mais les tensions ethniques et les politiques gouvernementales influencent cette perception.

L'emploi de la langue maternelle pose la question : De qui s'agit-il ? Mais lorsqu'on fait référence à la langue maternelle, la politique linguistique éthiopienne indique la langue du groupe ethnique de la région, puisque les régions sont organisées selon des lignes ethniques. La langue maternelle des différents groupes ethniques dans la région n'a pas d'importance. Un enfant ayant des parents amharas vivant dans la région du Tigray ou de l'Oromia est supposé avoir la langue de la région comme langue maternelle. Ainsi, on peut avoir une langue maternelle différente de son identité ethnique. Cependant, il existe de nombreux cas dans de nombreuses régions où l'identité ethnique est prise en compte pour la participation politique et à des fins administratives. Cela peut entraîner une crise d'identité chez les individus ayant des parents de deux origines ethniques et linguistiques différentes.

Manque d'enseignants qualifiés en anglais et insuffisance des ressources

L'Éthiopie, en tant que pays n'ayant jamais été colonisé et où le contact avec la langue anglaise était rare, le contexte socioculturel de l'Éthiopie ne favorise pas l'anglais comme langue d'enseignement dans les écoles secondaires et supérieures. Dans un pays où la langue d'enseignement à l'école primaire est la langue maternelle, il serait difficile d'obtenir des enseignants bien qualifiés en anglais.

De nombreuses recherches ont établi que l'enseignement et l'apprentissage de la langue anglaise en Éthiopie se situent en dessous du niveau moyen. La plupart des conclusions ont également souligné l'importance de la compétence orale dans le processus d'apprentissage et d'enseignement. Francisconi (2012)³³ a affirmé que la langue anglaise est la langue d'enseignement au niveau secondaire, ce qui se poursuit comme le principal média d'enseignement au niveau tertiaire.

³³ Francisconi, C. (2012). Introduction. In Report on a Future Search Conference. The Institute of International Education and Ambo University (Ed).

De nos jours, l'enseignement de l'anglais en Éthiopie rencontre de grands défis. Ainsi, de nombreux efforts sont déployés pour relever ces défis, notamment des investissements dans l'amélioration des compétences en enseignement de l'anglais dans les collèges de formation des enseignants, ainsi que l'expansion des départements de langue anglaise dans différentes universités et collèges.

Selon les conclusions des recherches existantes menées dans le pays, par exemple, un enseignant de langue anglaise expatrié, Sanjay Kumar Jha, a mené des études dans l'Est de l'Éthiopie afin de comprendre pourquoi l'anglais en Éthiopie est appris jusqu'au niveau de maîtrise. Ses conclusions indiquent qu'une combinaison d'obstacles linguistiques et non linguistiques est responsable de la situation.

Selon Jha (2013)³⁴ les obstacles linguistiques qui entravent la maîtrise de l'anglais par les élèves comprennent : des approches méthodologiques défectueuses, un programme négligé avec des activités de grammaire et de vocabulaire moins authentiques et moins interactives, un changement fréquent de manuels scolaires qui rompt la séquence naturelle des composantes du cours, la perception de l'anglais comme un obstacle plutôt que comme une langue d'enseignement, l'absence d'enseignement audiovisuel, le manque de compétences communicatives et pédagogiques des enseignants, l'anxiété liée aux examens et le manque d'évaluation basée sur la performance, le manque d'exposition à l'anglais en dehors de la salle de classe, l'enseignement de l'anglais en tant que matière plutôt qu'en tant que langue et l'obsession pour la langue maternelle.

Les obstacles non linguistiques identifiés par Jha (2013) comprennent des problèmes liés aux contraintes de temps, de lieu et de main-d'œuvre, un traitement et une récompense médiocres entraînant la réticence des enseignants à enseigner, des conflits d'ego entre les enseignants, le manque de respect envers la profession enseignante, et le manque de motivation et de vision professionnelle des enseignants.

³⁴ Jha, S. (2013). English in eastern Ethiopia is learnt; not mastered. *English Language Teaching*, 6(4), 42-50. <https://doi.org/10.5539/elt.v6n4p42>

CHAPITRE V

Conclusion et recommandations

5.1 Conclusion

La politique linguistique de l'Éthiopie a évolué significativement au fil du temps en raison de la diversité linguistique du pays et de son contexte historique. Au XIXe siècle, l'amharique dominait dans l'administration, le gouvernement et l'Église orthodoxe éthiopienne, servant de lingua franca entre les différents groupes ethniques. Avant 1930, l'Éthiopie ne possédait pas de politique linguistique formelle, mais les langues étaient utilisées pour les chroniques royales et l'administration de la justice. La politique linguistique avant Haileselassie I était perçue comme implicite, favorisant les langues indigènes de manière asymétrique tout en promouvant l'assimilation à l'amharique.

Sous le règne de Haileselassie, surtout après 1930, l'Éthiopie a vu l'adoption de sa première constitution moderne en 1931, consolidant la domination de l'Amharique. La Constitution de 1955 a renforcé l'amharique comme langue officielle, s'étendant même à la région partiellement autonome de l'Érythrée.

Le régime socialiste du Dergue (1974-1991) a apporté des changements radicaux, reconnaissant l'égalité ethnolinguistique et intégrant les langues minoritaires dans l'éducation grâce à une campagne d'alphabétisation. Bien qu'il ait promu le multilinguisme dans une certaine mesure, l'amharique est resté la langue officielle dominante.

La Constitution éthiopienne de 1995 a établi l'Éthiopie comme une république fédérale, parlementaire, démocratique et ethnique, garantissant le droit à l'autodétermination de tous les groupes ethniques. Le pays est divisé administrativement en régions basées sur les différences ethnolinguistiques.

La politique linguistique éthiopienne est influencée par la Constitution fédérale et les Constitutions régionales, chaque région ayant une autonomie dans le choix de ses langues officielles. La Constitution fédérale reconnaît toutes les langues éthiopiennes tout en désignant l'amharique comme langue officielle du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne la langue d'enseignement, la politique linguistique éducative actuelle vise à enseigner dans la langue maternelle des élèves jusqu'à un certain niveau, favorisant le

multilinguisme. Plus de 20 langues sont utilisées comme langues d'enseignement jusqu'à la 8e année, avec l'introduction de l'anglais plus tard dans les régions où c'est possible.

La politique linguistique de l'Éthiopie reflète sa diversité fédérale et ethnolinguistique, avec des efforts pour équilibrer les droits linguistiques, promouvoir les langues autochtones et assurer l'accès à l'éducation dans les langues maternelles. Cependant, la politique linguistique en Éthiopie a des implications profondes sur les aspects sociaux et éducatifs du pays, en exacerbant les tensions ethniques et en influençant la qualité de l'éducation. La diversité linguistique, avec plus de 80 groupes ethniques chacun ayant sa propre langue, pose des défis majeurs pour la cohésion nationale et l'unité sociale.

Les tensions ethniques et les conflits liés aux questions linguistiques sont au cœur des problèmes sociaux en Éthiopie. La politique actuelle favorise l'utilisation des langues ethniques à des fins administratives dans leurs régions respectives, sans promouvoir une langue nationale commune. Bien que l'amharique soit la langue officielle du gouvernement fédéral, elle n'est pas imposée dans toutes les régions, créant ainsi des obstacles à l'intercompréhension et à l'unité nationale. Cette situation a généré des antagonismes, notamment entre les langues oromo et amharique, avec des revendications politiques pour la reconnaissance de l'oromo au niveau fédéral. Les régions du Sud, avec leur diversité ethnique, et des régions comme Gambela et Benishangul-Gumuz sans majorité ethnique claire, illustrent les défis posés par l'absence de frontières linguistiques et ethniques bien définies. L'usage de la langue comme critère d'identité indigène a conduit à des conflits et à l'expulsion de groupes ethniques, aggravant les tensions ethniques.

Les droits des minorités linguistiques en Éthiopie sont également un enjeu crucial. Les minorités doivent pouvoir utiliser et promouvoir leur langue dans la sphère publique et privée, y compris dans l'éducation et l'administration. Cependant, les régions administrées par des groupes dominants peuvent ne pas répondre aux besoins linguistiques des minorités locales, marginalisant ainsi ces groupes. Le fédéralisme ethnique, bien que conçu pour promouvoir l'égalité et préserver les identités culturelles, a souvent abouti à la marginalisation des minorités linguistiques. Les langues officielles des États régionaux ne tiennent pas toujours compte des minorités, compliquant leur accès à l'emploi et aux services administratifs.

L'unité nationale et la stabilité politique sont mises à mal par les politiques linguistiques actuelles. Le fédéralisme ethnique a fragmenté l'unité nationale, chaque groupe ethnique ayant sa propre langue et ses frontières administratives. L'absence d'une langue commune à l'échelle nationale renforce les antagonismes ethniques et les conflits. Pour améliorer la situation, les décideurs politiques doivent considérer les droits des minorités, l'utilité économique des langues, l'intégration nationale et l'identité culturelle. Le fédéralisme éthiopien, en accordant une souveraineté ethnique, complique la gestion d'un pays multiethnique et pose des défis pour l'unité nationale. Les revendications linguistiques, comme celles des Oromo pour la reconnaissance de l'afaan oromo au niveau fédéral, illustrent les tensions persistantes. Une révision de la politique linguistique est nécessaire pour équilibrer la promotion des langues et l'unité nationale.

La politique linguistique a également un impact direct sur la qualité de l'éducation en Éthiopie. L'enseignement en langue maternelle au primaire améliore les résultats d'apprentissage, mais la transition vers l'amharique et l'anglais pose des défis. Le taux d'échec élevé aux examens nationaux de fin d'études secondaires est alarmant, indiquant des problèmes liés à la maîtrise de l'anglais, la langue d'enseignement au secondaire et à l'université. La transition de la langue maternelle à l'anglais impose une charge cognitive aux élèves et entrave leur compréhension académique. Le manque de maîtrise de l'anglais affecte leur performance aux examens, contribuant aux taux d'échec élevés.

Le choix de la langue maternelle pour l'éducation pose également des problèmes. Dans les régions organisées selon des lignes ethniques, la langue maternelle peut différer de l'identité ethnique des élèves, créant une crise d'identité. La maîtrise limitée de l'anglais parmi les enseignants et les ressources insuffisantes aggravent les défis éducatifs. L'anglais est toujours enseigné en Éthiopie à un niveau inférieur au moyen, en raison de méthodes pédagogiques inadéquates, de programmes mal élaborés et du manque d'exposition à l'anglais en dehors de la salle de classe. Il est essentiel de faire des efforts afin d'améliorer les compétences en anglais des enseignants et de fournir des ressources éducatives appropriées.

En conclusion, la politique linguistique en Éthiopie a des répercussions profondes sur les tensions ethniques, les droits des minorités, l'unité nationale et la qualité de l'éducation. Une révision de cette politique est nécessaire pour promouvoir une langue commune tout en respectant les droits linguistiques des minorités, afin de renforcer l'unité nationale et d'améliorer les résultats éducatifs.

5.2 Recommandations

Les politiques linguistiques des pays caractérisés par une diversité culturelle et linguistique sont censées assurer l'unité dans la diversité, la paix et le développement, plutôt que de favoriser les rivalités ethniques et linguistiques. Afin que la politique linguistique éthiopienne puisse garantir l'unité nationale, la qualité de l'éducation, la paix et le développement, il est nécessaire de la réviser pour que la langue devienne un atout pour le développement du pays.

En Éthiopie, où coexistent plus de 80 langues, permettre à chaque groupe ethnique de choisir sa propre langue dans une frontière définie ethniquement et l'absence de langues nationales acceptées à l'échelle du pays conduiront finalement à l'existence de 80 pays différents plutôt qu'à celle d'un pays fort et unifié. Ce type de politique linguistique ne conduira en aucun cas à la cohésion sociale, à l'unité nationale et à l'unité dans la diversité. Étant donné que les frontières et les langues sont définies pour chaque groupe ethnique, il n'y aura rien qui lie la société éthiopienne ensemble.

En termes de langue en tant qu'instrument d'acquisition de connaissances, il faut accorder beaucoup plus d'attention à l'utilité de la langue plutôt qu'à son aspect politique.

Nous recommandons les mesures suivantes afin que la politique linguistique éthiopienne puisse assurer l'unité nationale, l'inclusivité, la promotion des langues, la qualité de l'éducation ainsi que la paix et la sécurité du pays.

- **L'adoption de langues officielles communes à travers le pays**

En aucun cas, avoir 80 langues officielles différentes dans les frontières administratives et ethniques de ces 80 groupes ethniques ne garantira jamais l'inclusivité et l'unité nationale à cette ère de mondialisation. En tenant compte du besoin de reconnaissance et de promotion culturelle et linguistique, l'importance de l'unité nationale et de la coexistence sociale doit également être prise en compte.

L'adoption d'une langue officielle commune à travers le pays revêt une importance capitale. Elle favorise l'unité nationale en fournissant un moyen de communication partagé entre les différents groupes ethniques et linguistiques. De plus, elle garantit l'inclusivité en permettant à tous les citoyens d'avoir accès aux services gouvernementaux, à l'éducation et aux opportunités, quel que soit leur groupe ethnique ou linguistique. Cette adoption célèbre la

diversité linguistique en tant qu'élément de l'identité nationale tout en offrant un moyen de communication interculturel.

Sur le plan administratif, elle facilite les communications au sein du gouvernement et des entreprises, améliorant ainsi l'efficacité administrative et réduisant les obstacles bureaucratiques. Sur le plan économique, une langue commune simplifie les transactions commerciales, favorisant les échanges et l'intégration économique nationale et internationale.

Elle contribue également à garantir une meilleure qualité d'éducation en permettant des programmes cohérents et une communication efficace entre enseignants et élèves. Enfin, sur le plan de la paix et de la sécurité, une langue commune peut réduire les tensions ethnolinguistiques, favoriser la compréhension mutuelle et renforcer le sentiment d'appartenance à la nation.

En résumé, l'adoption d'une langue officielle commune est essentielle pour promouvoir l'unité, l'inclusivité, la diversité, l'efficacité administrative, le développement économique, la qualité de l'éducation, ainsi que la paix et la sécurité nationales.

Pour cette raison, nous recommandons l'idée d'accorder l'afaan oromo et l'amharique comme langues officielles communes à travers le pays. Les régions, basées sur leur affiliation linguistique, peuvent choisir l'une des deux langues pour fonctionner comme deuxième langue officielle dans leur région à côté de la langue régionale. Par exemple, la langue amharique peut être utilisée comme deuxième langue officielle dans les régions où l'on parle des langues sémitiques, tandis que l'afaan oromo peut servir de deuxième langue officielle dans les régions où l'on parle des langues couchitiques. À long terme, cette approche permet d'atteindre une identité culturelle et linguistique partagée.

- **L'adoption de l'afaan oromo comme une deuxième langue du gouvernement fédéral, avec l'amharique.**

Accorder le statut de langue officielle du gouvernement fédéral à l'afan oromo présente deux avantages majeurs pour le pays en général et pour le peuple oromo en particulier. Tout d'abord, cela renforce l'unité entre les différents groupes ethniques et favorise le développement en montrant l'engagement à respecter les différences linguistiques. Ensuite,

répondre aux revendications d'égalité linguistique d'un groupe encourage les autres groupes ethniques à adopter une attitude positive envers.

Les langues des autres. Cela contribue également à réduire les tensions ethniques et les conflits liés aux questions linguistiques. De plus, accorder le statut de langue officielle à l'afaan oromo permet aux habitants des régions utilisant l'afaan oromo et l'amharique comme deuxième langue officielle, en plus de celle de leur propre région, de participer pleinement aux sphères sociale, politique et économique au niveau fédéral.

Les deux régions de l'Amhara et de l'Oromo représentant déjà 66 % de la population éthiopienne, cette reconnaissance, associée à l'utilisation commune des deux langues, peut garantir efficacement la cohésion sociale et promouvoir l'unité dans la diversité.

- **Introduire l'anglais comme langue d'enseignement à partir du grade trois (équivalent du niveau CE2 dans le système éducatif en France.)**

La politique linguistique éducative actuelle en Éthiopie, qui privilégie la langue maternelle à l'école primaire et l'anglais au secondaire et dans les lycées, est paradoxale. Sans une bonne base en anglais dès l'école primaire, les élèves ne peuvent pas réussir dans le secondaire et le supérieur. Il est crucial d'introduire l'anglais comme langue d'enseignement dès le plus jeune âge.

Un enfant devrait commencer à apprendre entièrement en anglais à partir de l'âge de huit ans. Comme un enfant peut maîtriser sa langue maternelle jusqu'à l'âge de huit ans, ainsi, la politique linguistique devrait trouver un équilibre entre la langue maternelle et l'anglais, qui prend de plus en plus d'importance sur la scène internationale.

Pour faire face à la difficulté de trouver des enseignants d'anglais bien qualifiés pour toutes les régions du pays, une attention particulière devrait être accordée aux écoles normales et aux départements de linguistique.

- **L'introduction des deux langues officielles comme langue d'enseignement maternelle**

L'introduction des deux langues officielles comme langues d'enseignement maternelles favorise l'inclusivité linguistique dès le début de l'éducation, permettant à tous les enfants

d'apprendre dans leur langue maternelle. En utilisant la langue maternelle, les enfants développent une meilleure compréhension des concepts, ce qui peut conduire à de meilleures performances académiques à long terme. De plus, cela contribue à préserver la culture et l'identité linguistique des communautés locales.

Cette approche facilite également la transition vers l'apprentissage d'autres matières dans ces langues à des niveaux d'enseignement ultérieurs. En comprenant la langue d'enseignement, les enfants sont plus engagés et confiants, ce qui réduit le décrochage scolaire. Enfin, cela prépare les enfants à apprendre d'autres langues plus tard dans leur parcours éducatif.

Cela, finalement, à long terme, évite l'antagonisme entre les langues et aide à résoudre les revendications politiques de reconnaissance liées à la langue.

Bibliographies

- Aalen, L. (2002). *Ethnic Federalism in a Dominant Party State: the Ethiopian Experience, 1991-2000*.
- Anfray, F. (1990). *Les Anciens Éthiopiens. Siècles d'histoire*. Paris: Armand Colin.
- Anteneh, G., & Ado, D. (2006). *Language Policy in Ethiopia: History and Current Trends* (Vol. 2, No. 1, September).
- Bahru Zewde. (2002). *A History of Modern Ethiopia (1855-1991)*, 2nd ed. Oxford: James Currey; Athens: Ohio University Press.
- Barth, F. (1969). *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*. Oslo, Scandinavian University Press. (Traduit en français dans l'ouvrage de P. Poutignat et J. Steiff-Fenar).
- Calvet, L.-J. (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Paris: Plon.
- Central Statistical Agency (Ethiopia). (2007). *Population and Housing Census of Ethiopia 2007*.
- Dicker, S. J. (Ed.). (2003). *Language Policy and Political Issues in Education*. Springer Science & Business Media.
- FDRE Constitution. (1995). Art 39.
- Getachew, A., & Derib, A. (2006). *Language Policy in Ethiopia: History and Current Trends* (Vol. 2, No. 1, September).
- Grin, F. (2005). *Politique linguistique et planification linguistique*. *Economica*.
- Hable Sellassie, S. (1972). *The Origins and Development of the Zagwe Dynasty*. Oxford University Press.
- Kassahun, B. (2007). *Constitutionalism and human security in the Horn of Africa: examination of state of affairs in Ethiopia, Kenya and Sudan*. Paper presented at the conference for Constitutionalism and Human Security in the Horn of Africa, October 1, in Addis Ababa, Ethiopia.
- Kefale, A. (2013). *Federalism and ethnic conflict in Ethiopia: a comparative regional study*. London: Routledge, Taylor & Francis Group.

- Leclerc, J. (2007). L'aménagement linguistique dans le monde. Récupéré le 30 avril 2024, de · Marie-Laure Derat. (2010). *Annales d'Éthiopie*, 25, 157-196.
- Miguel Addisu, V. (2023). *Apprendre en français au Lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba: une approche sociolinguistique à des fins didactiques* [Master's thesis, Université de Rouen].
- Ministry of Education. (2020). *The Education and Training Policy and Its Implementation*. Retrieved from · Revised Constitution of SNNPR.
- Spolsky, B. (2004). *Language Policy*. Cambridge University Press.
- Tamrat, T. (1972). *The Church of Ethiopia: A Panorama of History and Spiritual Life*. Addis Ababa: Addis Ababa University Press.
- Woldemariam, G. A. The Language Policy of Federal Ethiopia: A Case for Reform. *JOURNAL OF ETHIOPIAN LAW - VOL. XXXII*, 114.
- Yimam, B. (2009). Five Decades of Ethiopian Studies. *Journal of Ethiopian Studies*, 42(1/2), v-i.
- Zealelem Leyew. (n.d.). The Ethiopian Language Policy: A Historical and Typological Overview. *Ethiopian Journal of Languages and Literature*, XII(2), 1-59.

Sitographie

www.tlfq.ulaval.ca/axl/

https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/ethiopia_education_policy_implementation.pdf